

Libération

France, vendredi 9 octobre 2015 1213 mots, p. 18

Réci

Le cauchemar kafkaïen d'un innocent

Travailleur sans papiers incarcéré à tort près de trois ans, Ihab Abdeltawab attend son indemnisation sous la menace d'une expulsion en Egypte.

Emmanuel FANSTEN

Dans quelques semaines, Ihab Abdeltawab fêtera sa dixième année en France. Dix ans passés entre Marseille et la région parisienne, dont près de trois à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne) pour un crime qu'il n'a pas commis. Début septembre, la justice française a reconnu son erreur après de longs mois de procédure, et chiffré son préjudice à 44 500 euros. Une victoire en trompe-l'oeil pour cet Egyptien de 35 ans dont la demande de titre de séjour est toujours en souffrance à la sous-préfecture du Raincy (Seine-Saint-Denis). Trois jours seulement après avoir appris son indemnisation, Ihab Abdeltawab est interpellé lors d'un contrôle inopiné sur un chantier à Marseille. Placé dans un centre de rétention administrative, il est désormais sous le coup d'une obligation de quitter le territoire, sans avoir obtenu la moindre réparation. Une situation kafkaïenne qui illustre les difficultés des travailleurs immigrés sans papiers et les errements de la justice française.

Le cauchemar commence en janvier 2010. Un des amis égyptiens d'Ihab Abdeltawab est retrouvé mort en banlieue parisienne, dans un appartement où ce dernier a eu la mauvaise idée de passer en coup de vent quelques heures auparavant. Il n'y a aucun suspect, le dossier judiciaire est vide, mais le jeune homme, qui parle alors à peine français, fait figure de coupable idéal. Peu importe si rien ne permet de l'impliquer excepté une vague dénonciation, il est aussitôt placé en détention provisoire à Fleury-Mérogis dans l'attente de son procès, détention renouvelée ensuite tous les six mois pour éviter qu'il n'échappe à la justice en retournant en Egypte. Il passera 1 056 nuits à la maison d'arrêt, sans aucune visite, enfermé vingt-deux heures par jour dans une cellule vétuste. A chaque fois qu'il évoque cette période de sa vie, Ihab Abdeltawab est incapable de retenir ses larmes. «Je n'étais pas comme ça avant», dit-il en désignant les traits tirés de son visage frêle.

Arbitraire

Les premiers mois, son statut de détenu provisoire dans une affaire criminelle ne lui permet même pas de travailler, comme la plupart des détenus, seule façon d'améliorer ses conditions de détention et d'avoir les moyens de cantiner. Il lui faudra attendre un an et une dérogation de l'administration pénitentiaire avant d'obtenir l'autorisation de coller des étiquettes sur des flacons de parfum Lanvin. Quand il est en forme, entre ses cours de français, il arrive à en enchaîner presque 5 000 dans une journée. Jusqu'au 21 décembre 2012, date de son acquittement définitif par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. Une renaissance pour celui qui n'a alors pas vu sa famille depuis plus de six ans. Mais après avoir connu le vertige de l'incarcération arbitraire, lhab Abdeltawab va se heurter aux manquements de l'administration française.

Début 2013, quelques semaines après sa sortie de prison, une première requête en réparation est déposée par son avocate à la cour d'appel de Paris, pour détention provisoire injustifiée. Parallèlement à cette procédure, une demande de titre de séjour est enregistrée à la sous-préfecture du Raincy. L'Egyptien, qui joint à son dossier les fiches de paie accumulées en détention et une promesse d'embauche, s'appuie sur la nouvelle circulaire Valls datant de novembre 2012 pour faire valoir ses droits. Mais les délais de traitement sont interminables, et il se retrouve à nouveau contraint de travailler clandestinement en attendant son hypothétique régularisation.

Il habite désormais à Marseille, où il loue un petit studio et parvient à enchaîner les missions précaires dans le bâtiment. C'est là, sur un de ces chantiers où se croisent tant de travailleurs sans papiers, qu'il est interpellé une première fois quelques mois plus tard. Sa situation n'émeut pas vraiment le préfet des Bouches-du-Rhône, qui prononce une obligation de quitter le territoire sans délai en justifiant qu'il n'existe «aucun dossier de dépôt de titre de séjour concernant le dénommé Abdeltawab». Comme le confirmera la sous-préfecture du Raincy, sa demande de titre de séjour est pourtant bien «à l'étude», mais le dossier a semble-t-il été «égaré». Victime d'un nouveau couac administratif, Ihab n'est pas encore au bout de ses mauvaises surprises.

Un mois plus tard, comble de l'absurdité, la cour d'appel de Paris refuse sa demande d'indemnisation au motif qu'il existe des *«discordances»* autour de son nom, orthographié «Ehab» au lieu de «Ihab», rien ne permettant dès lors de prouver qu'il s'agit bien du même homme. *«Ces discordances [...] sont trop nombreuses et trop importantes pour qu'il soit admis qu'il y a identité entre le requérant et la personne visée par l'arrêt de la cour d'assises», écrit le premier président de la*

cour d'appel dans un arrêt cinglant. Après avoir passé trois ans en prison sans raison, lhab Abdeltawab doit désormais prouver qu'il n'a pas usurpé l'identité d'un autre pour obtenir réparation. Le début d'une nouvelle bataille procédurale avec la cour d'appel. Qui commence par refuser de prendre ses empreintes avant que la Direction centrale de la police judiciaire, saisie directement, n'accepte finalement d'ouvrir ses fichiers, et confirme la méprise.

Empreintes

Le 8 septembre dernier, plus de cinq ans après son placement abusif en détention provisoire, lhab Abdeltawab obtient enfin gain de cause auprès de la Commission nationale de réparation des détentions, qui dépend de la Cour de cassation (lire ci-contre). La semaine suivante, il est à nouveau arrêté sur un chantier et placé en détention administrative. «Pendant trois années, sa détention provisoire a été prolongée au motif qu'il existait un prétendu risque de fuite dans son pays d'origine, s'insurge son avocate, Me Marie Dosé. Aujourd'hui, les mêmes arguments sont avancés pour le maintenir en rétention administrative et s'assurer de sa reconduite à la frontière sans délai.»

Ironie du sort : son client vient d'être libéré in extremis du centre où il était retenu en raison d'un vice de procédure, les policiers ayant pris ses empreintes digitales sans en avertir le procureur de la République, comme l'exige la loi. Un ultime sursis pour lhab Abdeltawab, qui risque d'être expulsé au prochain contrôle alors que son dossier de régularisation est toujours en cours d'examen. Sans avoir touché le moindre centime de l'Etat français.

RÉPARATION: 82 RECOURS EN 2014

Depuis la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence, l'indemnisation d'une détention se soldant par un acquittement ou un non-lieu est obligatoire. La victime a six mois pour saisir le premier président de la cour d'appel compétente, qui statue à l'issue d'une procédure contradictoire. Les décisions rendues sont susceptibles de recours devant la Commission nationale de réparation des détentions (CNRD), placée auprès de la Cour de cassation. Composée de sept magistrats, cette commission a enregistré 82 recours en 2014, contre 45 en 2013 et 46 en 2012. L'an dernier, 44 décisions ont été rendues, dont seulement une concernait une femme. Ces détentions sont principalement intervenues dans des affaires de viols et autres infractions de nature sexuelle (40,5 %), de stups (14,3 %), ou d'homicides volontaires et de vols (9,5 %). En moyenne, la durée des détentions indemnisées a été de 367 jours. L'estimation du préjudice peut varier de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers d'euros. Le record est à ce jour détenu par Patrick Dils, en 2003, qui avait touché 1 146 046 euros après quinze ans de détention.

© 2015 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news · 20151009 · LI · 15d89a60 - 6ddb - 11e5 - ad5d - 248243c37329



Libération

France, samedi 28 novembre 2015 910 mots, p. 15

L'Après-13 Novembre

Assaut de Saint-Denis : des voisins blessés et menacés d'expulsion

Six sans-papiers qui vivaient dans le même immeuble qu'Abdelhamid Abaaoud ont fait les frais de l'intervention du Raid.

Pierre Benetti

Trois s'appellent Mohammed et deux Nordine. Le plus jeune a 23 ans, le plus âgé 31. A l'angle des rues de la République et du Corbillon, à Saint-Denis, il y avait aussi Ahmed G., qui pourrait être leur père. Tous vivaient dans l'immeuble désormais célèbre où Jawad B. refilait des chambres de misère à qui payait, y compris à Abdelhamid Abaaoud, organisateur présumé des attentats du 13 novembre.

Une fois son amie relâchée, Jawad B. est l'unique suspect mis en examen parmi les huit personnes interpellées au cours de l'assaut. Sans titre de séjour, les six autres se remettent à peine de cette aube du 18 novembre où plus de 5 000 cartouches leur sont tombées dessus en plein sommeil, de soixante-douze heures de garde à vue, de leurs blessures et, pour quatre d'entre eux, des cinq jours en centre de rétention administrative (CRA). «Devant des situations irrégulières, nous ne pouvons que délivrer des obligations de quitter le territoire français (OQTF)», justifie Thierry Monier, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine.

«Une vie normale»

Jeudi, le juge des libertés et de la détention a mis fin à leur incarcération sans annuler leur OQTF, les procès-verbaux n'ayant pas été transmis par le parquet de Paris, en charge des enquêtes antiterroristes. «Vu le contexte, ils avaient autre chose à faire», commente une source. Seuls Ahmed G. et un autre blessé ont vu leur OQTF annulée par la préfecture «pour raisons de santé»,sans que cette annulation soit encore notifiée au second, selon son avocat. Les quatre autres sont toujours sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Me Bruno Vinay va demander l'accès au dossier pour demander la levée des OQTF.

«On avait une vie normale même sans papiers, et cette vie a basculé», dit Nordine T., né à Agadir en 1984. Seul francophone du groupe, il est arrivé en France en 2003 «pour être libre». Entre chantiers et marchés, «c'était pas trop la galère, de quoi envoyer un peu d'argent à la famille». Nordine T. rencontre «une vraie Française», un enfant arrive avant leur séparation. Sa belle-famille voit ses tentatives de régularisation d'un mauvais oeil. C'est désormais «la galère». Il trouve ce F2 au quatrième étage, 400 euros par mois sans bail, où le rejoignent Mohammed F., Marocain de 23 ans, et Nordine B., Egyptien de 26 ans, arrivé en France deux jours avant l'assaut.

Ahmed G., lui, a grandi à Kafr el-Cheik, sur le delta du Nil, où sont restés sa femme et ses deux enfants. La plus grande partie de sa vie se déroule sur des cargos, jusqu'à son départ en 2006 vers des chantiers en Italie - «avec un visa», précise-t-il. Puis c'est la France, un pays qu'il aime parce que les policiers y sont «plus gentils qu'en Egypte».

Ce soir-là, Ahmed G. regagne sa chambre de 10 m² lorsque *«quatre hommes et une femme»* frappent à la porte, ne répondent pas à son *«salam»* et repartent vite vers la porte d'en face. Ahmed G. ne sait pas que c'est là où mourront Abdelhamid Abaaoud, sa cousine et un inconnu. *«Je ne les connais pas, je vous jure !»* tient à répéter Ahmed G.

Il est précisément 4 h 14 lorsque, pensant que l'immeuble s'écroule, il tombe nez à nez avec les hommes du Raid qui viennent de défoncer sa porte. «Help! I am Egyptian!» crie-t-il. «Va à la fenêtre et lève tes mains!» lui répond-on, avant de lui tirer plusieurs balles dans le bras. Au même moment, à l'étage du dessus, une balle touche le bras de Nordine T. : «J'ai pensé que c'était comme ça qu'on traiterait les Arabes désormais.» Ils sont tous emmenés dans les locaux de la sous-section antiterroriste de la police judiciaire à Levallois-Perret, en slip, menottés et les yeux bandés. Nordine T. comprend alors qu'il est pris pour un complice des «malades» qui ont commis les attentats. Ses colocs, paniqués, font comme s'ils ne le connaissaient pas.

«Douleur morale»

Trois jours de garde à vue plus tard, les locataires sont mis hors de cause. Une OQTF est néanmoins délivrée à chacun et quatre se retrouvent au CRA de Vincennes. «Ahmed n'aurait jamais été libéré sans la médiatisation», constate son avocat, Me Karim Morand-Lahouzi.

Ni Ahmed G. ni Nordine T. ne veulent raconter cet épisode de leur vie à leur famille, de peur de les inquiéter. Un bras plâtré, Ahmed G. traîne en chaussons d'hôpital dans un foyer associatif de banlieue parisienne. «J'ai cru que j'étais mort,

dit-il. J'ai tout de même trouvé ça bizarre que la police me dise de partir après m'avoir tiré dessus. Maintenant, j'ai peur dès que j'entends une cuillère tomber.» Ahmed G. sèche ses larmes : tous les papiers qu'il avait accumulés ont disparu dans l'assaut. Dans un mois, son bras sera réopéré. Les habitants l'ont acclamé. «Heureusement que ce quartier est comme une famille.»

Nordine T., lui, a trouvé refuge chez des amis qui l'entendent sursauter la nuit. Il souffre d'une «douleur morale intense», d'après un médecin. «Ça va être encore plus difficile pour eux, prédit Me Bruno Vinay. On dira qu'il n'y a pas de fumée sans feu.» Vendredi, Nordine T. a regardé à la télévision l'hommage aux victimes du 13 novembre. «Je suis triste pour tout le monde, mais personne n'a parlé pour les blessés de Saint-Denis. Nous, on n'existe pas.»

© 2015 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation

Publi(C)

Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20151128·LI·945cea16-9537-11e5-87e1-fd6066e55899



France, lundi 31 octobre 2016 40 mots, p. 16

Désintox

Nicolas Sarkozy veut changer les règles du droit d'asile en France. Mais l'ex-président mélange les centres de rétention administrative, où sont détenus les étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement, et les droits du demandeur d'asile, notamment l'hébergement.Photo AFP

© 2016 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le 31 mars 2025 à BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20161031·LI-8720f110af0d3964574709b043e2cf8b



Libération

Expresso, lundi 5 décembre 2016 269 mots, p. 8

Migrants

L'aide au retour coûte moins cher qu'une expulsion

Pauline Moullot

La majoration de l'aide au retour pour les migrants s'élève désormais à 2 500 euros (contre 1 000 euros précédemment). Mais cette aide majorée n'est disponible que jusqu'au 31 décembre et seuls les ressortissants de pays tiers peuvent en bénéficier. C'est quand même trop pour certains internautes, qui dénoncent hâtivement sur Twitter un montant qu'ils jugent exagéré.

Pourtant, l'aide au retour coûte beaucoup moins cher que les expulsions forcées. Didier Leschi, le directeur de l'Office français de l'intégration et de l'immigration, estime entre 10 000 et 15 000 euros le montant d'une reconduite à la frontière. Il s'appuie sur un rapport de la Cour des comptes, qui chiffre à 13 220 euros par personne le coût des reconduites à la frontière. En 2009, la Commission des finances du Sénat justifiait la politique d'aide au retour volontaire en pointant leur montant inférieur à celui des retours forcés : «Le coût de l'aide au retour volontaire est très en deçà de celui d'une reconduite à la frontière par le biais des centres de rétention administrative, qu'une première estimation, à affiner, évalue à environ 20 970 euros par personne reconduite.»

Pourquoi regarder le coût d'une rétention administrative ? Un étranger en situation irrégulière qui se voit obligé de quitter le territoire a trente jours pour demander l'aide au retour. Passé ce délai, s'il est incarcéré en centre de rétention administrative, il ne peut plus bénéficier de ce dispositif. Le coût d'une rétention administrative, qui n'aboutit pas toujours à une expulsion, est donc largement supérieur à l'aide au retour. N'en déplaise à ses détracteurs. P.M.

© 2016 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20161205-LI-4aa15abf3bf782473d8707bc4eddedf3



Libération

Expresso, samedi 18 novembre 2017 436 mots, p. 21

Interview

Pour la Cimade : «Il y a de plus en plus d'enfants en rétention»

Kim Hullot-Guiot

La Cimade, association qui accompagne les personnes étrangères dans leurs démarches, quelle que soit leur situation administrative, dénonce le doublement du nombre de personnes détenues en centre de rétention administrative par rapport à la même période l'année dernière : 1 058 personnes contre 569. Entretien avec de David Rohi, responsable rétention de la Cimade.

Comment expliquez-vous que le nombre de personnes placées en rétention administrative ait doublé ?

La première explication, la plus fondamentale, c'est la volonté clairement annoncée par le gouvernement d'utiliser, encore plus qu'auparavant, les centres de rétention, pour tenter d'expulser plus de personnes. Je dis bien «tenter». On fait déjà le constat depuis des années d'une utilisation abusive de la rétention. Le deuxième facteur qui a accéléré l'enfermement, c'est l'attentat de Marseille. Dans sa suite immédiate, le gouvernement a donné des instructions très claires aux préfets pour multiplier les rétentions. On a noté une très nette accélération à partir de ce moment-là. Or ce n'est pas en enfermant à tour de bras en rétention qu'on va améliorer la lutte antiterroriste. Et ça revient à considérer les personnes qui ne sont pas en règle comme une menace.

Vous notez aussi que le taux de personnes enfermées en centre de rétention puis remises en liberté par la justice a augmenté. Quelles en sont les conséquences ?

La première c'est que la violence de l'enfermement s'est banalisée en France. Ce sont des personnes qu'on menotte, qu'on enferme dans des lieux avec des barreaux, des barbelés. Elles ont déjà des parcours précaires, donc elles sont encore plus traumatisées. Il y a des tentatives de suicide. Cela peut aussi entraîner la perte d'un emploi, la séparation avec des proches. Et ils peuvent être enfermés loin de chez eux : c'est de plus en plus le cas. On a vu des cas de personnes arrêtées à Briançon ou en Corse, emmenées dans un centre à Toulouse, qui sont ensuite libérées. Sauf qu'elles ne sont pas reconduites à leur point de départ, elles doivent se débrouiller, avec toute la précarité qu'elles subissent déjà. On a aussi des gens qui viennent de pays dangereux, comme les Afghans que la France renvoie, en les faisant parfois passer par d'autres pays européens comme l'Allemagne ou la Norvège. Nous demandons l'arrêt de ces expulsions.

Vous dénoncez aussi l'enfermement des enfants...

Il y a des familles séparées, et oui, de plus en plus, des enfants enfermés avec leurs parents. Les conventions internationales devraient conduire la France à ne pas le faire. Nous considérons qu'aucun enfant ne devrait être enfermé, même si la loi le permet.

© 2017 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20171118·LI-af3f8fd6bfa5d36799b458a50b267cf8



Libération

Expresso, samedi 20 janvier 2018 469 mots, p. 19

Centres de rétention : la justice en visioconférence

Kim Hullot-Guiot

Cet hiver, Ahmed (1), 39 ans, se trouve en Corse pour des travaux saisonniers. Lors d'un contrôle d'identité, ce Marocain résidant en France depuis une vingtaine d'années est arrêté. Sous le coup d'une obligation de quitter le territoire, il est placé en rétention. Le tribunal de Bastia prononce la prolongation de son enfermement, puis il est transféré dans la région toulousaine. Il veut alors interjeter appel : l'audience est organisée en visioconférence, depuis une salle située au sein du centre de rétention administrative toulousain. Or les conditions dans lesquelles elle s'est tenue sont illégales selon des associations de juristes et de défense des droits des étrangers.

L'histoire est racontée par Léo Claus, coordinateur de l'équipe de juristes de la Cimade, au centre de rétention de Cornebarrieu, à côté de Toulouse (Haute-Garonne), qui a rédigé l'appel d'Ahmed. Il a assisté à l'audience : «Le monsieur comprenait le français mais pas les termes juridiques, comme "comparaître" ou "auditionner".» Aux difficultés de compréhension s'ajoutent des obstacles techniques : «On entendait mal. Il s'est fait rouler dans la farine. Il voulait être entendu à la cour d'appel à Bastia et a répondu aux questions en pensant qu'il serait ensuite conduit au tribunal.»

Autre problème : l'avocat d'Ahmed était au tribunal de Bastia, pas dans le centre de rétention. «Pour s'entretenir avec son client en toute confidentialité, il aurait fallu que les magistrats sortent de la salle à Bastia et que moi[le juriste] et les policiers fassions de même à Cornebarrieu, ce qui ne s'est pas fait», relate Léo Claus. « Les avocats doivent faire le choix d'être avec le juge ou avec la personne», abonde Laurence Blisson, juge et secrétaire générale du Syndicat de la magistrature. «Aucun incident d'audience n'a été constaté», répond dans un mail à Libérationle porte-parole de la chancellerie, Youssef Badr.

Le centre de rétention ne permet pas en outre la publicité des débats. En 2008, la Cour de cassation avait cassé un jugement sur la rétention d'un ressortissant algérien. «Les magistrats se déplaçaient dans les centres pour des audiences délocalisées, rappelle Léo Claus. Ce qu'a dit la cour, c'est : on peut délocaliser les débats à côté d'un lieu de privation de liberté, mais certainement pas dedans.»

En creux se dessinent les difficultés qu'entraîne le durcissement de la politique migratoire. Début janvier, la Cimade dénonçait «l'explosion» du nombre de personnes en rétention. En plus d'Ahmed, trois personnes ont été auditionnées par visioconférence cet hiver par les tribunaux de Bastia et de Toulouse (lesquels n'ont pas souhaité communiquer). Au ministère de la Justice, on tempère avec cette promesse : «Les chefs de cour s'opposeront au recours à la visioconférence tant qu'ils n'auront pas constaté l'existence, au sein du centre de rétention administrative, de salles d'audience accessibles au public conformément aux textes applicables.»

(1) Le prénom a été modifié.

© 2018 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20180120·LI·46bb2c544bcce12830ff95a48f7adc88



Libération, no. 11421

France, mercredi 14 février 2018 906 mots, p. 10

Analyse

A LREM, la rétention au centre des questions

A l'occasion du débat à venir à l'Assemblée sur le projet de loi «asile et immigration», des députés de la majorité ont visité des centres et s'interrogent sur l'allongement de la durée maximale d'enfermement.

Laure Equy

C'est un droit de visite dont disposent les parlementaires pour se rendre dans tous les lieux de privation de liberté. Lundi, une trentaine de députés l'ont fait valoir pour se déplacer au sein de centres de rétention administrative (CRA) où sont enfermés des étrangers en situation irrégulière sous le coup d'une procédure d'éloignement. Ils doivent se retrouver, ce mercredi à l'Assemblée, pour «un échange de vues» sur leur expérience.

Ces centres, une petite trentaine en France, sont placés sous les projecteurs des députés, qui examineront au printemps le projet de loi «asile et immigration», présenté le 21 février en Conseil des ministres, et qui doivent discuter jeudi d'une proposition de loi censée permettre «une bonne application du régime d'asile européen», abordant aussi la rétention. Pour préparer les débats sur le texte du gouvernement, qui vise à serrer les boulons de sa politique migratoire, des députés de tous bords sont donc notamment allés au Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) près de l'aéroport de Roissy, à Vincennes, à Rennes, à Marseille ou encore à Mayotte. «Cette visite n'a pas été un moment facile», souffle une députée de La République en marche (LREM).

Désoeuvrement

De retour du terrain, les parlementaires ont du mal à décrire la situation dans ces lieux «de privation de liberté» sans être des «prisons». «Il y a un caractère quasi carcéral. Certes, on n'y est pas "détenu" mais "retenu". Mais la nuance n'est pas forcément très perceptible à l'intérieur», constate Stella Dupont (LREM). Les personnes peuvent y circuler librement, il n'y a pas de surpopulation. Pour autant, «difficile de ne pas faire le parallèle avec une prison», résume Naïma Moutchou, référente La République en marche de la commission des lois, qui s'est rendue au Mesnil-Amelot avec la présidente de la commission, Yaël Braun-Pivet (LREM). «On peut croire que les conditions y sont plus vivables mais les personnes ressentent un profond sentiment d'injustice, raconte l'avocate Laetitia Avia (LREM), qui a visité le CRA de Vincennes. Elles nous ont dit: "On n'a pas commis de délit, on n'est pas des voyous."»Si la plupart estiment que les conditions de vie n'y sont «pas indignes», les députés ont été frappés par le désoeuvrement des retenus. Ils tuent souvent le temps dans une salle commune avec une télé. Aucune activité n'est prévue. «Il n'y a pas de bibliothèque, ils s'ennuient dans un espace clos, sans savoir quand leur situation va se débloquer», relate Erwan Balanant (Modem) après être allé au centre de Rennes.

Critères

D'où les *«interrogations»* de certains députés de la majorité sur l'idée de doubler la durée maximale de séjour en rétention pour la passer à quatre-vingt-dix jours, comme le prévoit le futur projet de loi. *«J'ai un vrai doute, il faudra qu'on m'explique l'intérêt opérationnel. Et si c'est le cas, on devra prévoir des mesures d'accompagnement très fortes pour ne pas laisser des gens sans activité dans une cour entourée de barbelés», prévient Balanant. <i>«Il n'est pas question que les gens passent trois mois dans des conditions pareilles»*, juge Naïma Moutchou. Des députés LREM invoquent le fait que certains pays d'où sont originaires les retenus laissent traîner les procédures. Et se veulent rassurants. *«C'est un faux débat, on parle là d'une durée maximale qui concernerait une petite minorité de retenus. Au centre de Vincennes, la majorité des personnes passe entre seize et dix-huit jours»*, note Laetitia Avia. Toutefois, les parlementaires semblent s'accorder pour reconnaître que les centres ne sont pas conçus pour des séjours longs. Rappelant que *«l'objectif est de procéder à l'éloignement des personnes»*, Braun-Pivet a expliqué, mardi sur RFI: *«Si on nous indique, chiffres à l'appui, [qu'en ouvrant la possibilité de porter la rétention à quatre-vingt-dix jours] cet éloignement sera de meilleure qualité et en plus grand nombre, je veux bien l'entendre. Mais il faudra procéder à des réaménagements.»*

Avant d'entrer dans le dur sur le texte porté par Gérard Collomb, les députés examineront jeudi une proposition de loi (Agir-UDI) qui doit préciser les critères de placement en rétention des demandeurs d'asile soumis au règlement européen de «Dublin III».

Garanties

Déjà voté à l'Assemblée, le texte a été durci par le Sénat. Le gouvernement a demandé à sa majorité de voter cette version pouvoir l'appliquer rapidement, invoquant une urgence opérationnelle et la nécessite de combler un vide

juridique... Et s'est engagé à détricoter dans quelques semaines les ajouts du Sénat. En commission, le groupe LREM, qui préférait la mouture initiale «plus équilibrée», a obtempéré et retiré ses amendements. «On a été pris en otage par le Sénat, qui a joué un jeu politique. Comme on a eu l'engagement du ministre de ne pas appliquer les modifications du Sénat et de les nettoyer ensuite, on a accepté de lui donner cet outil juridique», justifie une députée LREM. Mais une trentaine de «marcheurs» a bravé la consigne et maintenu trois amendements. L'idée n'est pas d'aller jusqu'au vote mais d'obtenir des garanties de Gérard Collomb dans l'hémicycle. «Le débat, autant qu'on veut. Interpeller le gouvernement, oui, mais au final il faut une unité de vote», a rappelé Richard Ferrand, chef de file des députés En marche, en réunion de groupe mardi. Un avant-goût des discussions qui traverseront la majorité sur le projet de loi «asile et immigration».

 $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \ \,$ $\ \$ $\$ $\ \$ $\ \$ $\ \$ $\$ $\ \$ $\$ $\ \$ $\$ $\$ $\$ $\ \$ $\$ $\ \$ $\$ $\$ $\$ $\ \$ $\$ $\$ $\$ $\$ $\$ $\ \$ $\$

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20180214·LI·603b208a3f9c63be549131f32410a432



Libération, no. 11421

France, mercredi 14 février 2018 798 mots, p. 11

Vers des enfermements plus longs et plus systématiques ?

Deux textes prévoient de durcir les conditions de la rétention administrative en France. Etat des lieux de la situation actuelle.

Kim Hullot-Guiot

Le projet de loi «asile et immigration», attendu en Conseil des ministres le 21 février, entend faire évoluer les conditions de placement en centre de rétention administrative (CRA) des étrangers en situation irrégulière. Des centres également au coeur d'une proposition de loi Agir-UDI, débattue ces jours-ci au Parlement. Décryptage.

Quelles sont les conditions d'un placement en rétention ?

Il est décidé par l'administration. Sa prolongation passe par un juge des libertés et de la détention (JLD). Les personnes ne peuvent être «retenues» (le terme est préféré à «détenues», qui évoque sans doute trop l'univers carcéral) plus de quarante-cinq jours. En janvier, 30 personnes n'ont cependant pas attendu ce délai pour s'évader des CRA de Palaiseau et Vincennes...

Qui peut être placé en rétention ?

Toute personne étrangère en situation irrégulière qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, c'est-à-dire qui est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire (OQTF), d'une décision d'expulsion ou d'une interdiction judiciaire du territoire français, ou qui est revenue en France malgré une mesure d'éloignement. En clair, on enferme des étrangers dont on estime qu'ils ne partiront pas d'eux-mêmes, en attendant leur éloignement théorique.

Y a-t-il des enfants en CRA?

Oui. En 2016, d'après un décompte associatif, près de 46 000 personnes ont été placées en rétention, un chiffre à peu près stable depuis 2012. Parmi elles, la Cimade a dénombré 4 285 enfants en rétention à Mayotte, et 182 dans l'Hexagone, principalement en Moselle et dans le Doubs. Ce dernier chiffre est près de deux fois moins important qu'en 2010 (356 enfants en CRA en métropole), notent les associations, mais quatre fois supérieur à ce qu'il était en 2014 (45 enfants en CRA en métropole). Le 12 juillet 2016, la France a d'ailleurs été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme dans cinq dossiers portant sur la rétention de mineurs, qui viole l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

La rétention débouche-t-elle toujours sur une expulsion ?

Non, loin de là. Mais la rétention facilite l'expulsion : si plus d'un placement en rétention sur deux n'est pas suivi d'un départ du territoire, trois quarts des renvois ont lieu depuis un CRA. Certaines personnes en situation irrégulière ne sont par ailleurs pas éloignables, par exemple parce que leur nationalité est incertaine ou que leur pays d'origine ne veut pas les réadmettre ou tarde à délivrer le laisser-passer consulaire nécessaire. Selon la Cimade, en 2017, les placements en rétention ont doublé par rapport à 2016... mais les libérations ont aussi augmenté. D'après les chiffres des cinq associations intervenant dans les 24 CRA de France, la moitié des personnes placées en rétention en 2016 ont été libérées par un juge (32,3 %) ou la préfecture (16,6 %), pour des raisons de procédure, de délais (3,7 % des cas) ou de fond.

Que changerait la proposition de loi Agir-UDI?

Jusqu'ici, une personne «dublinée», c'est-à-dire dont la demande d'asile ne peut être examinée en France et relève du premier pays européen où elle a laissé ses empreintes, ne pouvait être placée en rétention. La Cour de cassation l'avait dit en septembre et la Cour de justice de l'Union européenne en mars 2017. S'il est adopté, le texte permettra de placer en rétention des dublinés présentant «un risque non négligeable de fuite» (c'est-à-dire de disparaître dans la nature avant leur transfert) et ce, avant même de savoir si l'autre pays européen les réadmet, ce qui n'arrive que dans 6 cas sur 10. Et le taux de transfert effectif vers un pays tiers en Europe ne dépasse pas 10 %. Mais le gouvernement a la volonté de mettre le paquet sur les éloignements de dublinés : selon Gérard Collomb, ils ont déjà augmenté de 123 % entre janvier et novembre 2017.

Que changerait la loi «asile et immigration» ?

D'abord, la durée maximum du séjour en CRA serait doublée. Elle passerait à quatre-vingt-dix jours, officiellement pour laisser le temps aux administrations des pays d'origine d'envoyer les papiers nécessaires au renvoi des personnes. Or les

expulsions ont lieu en moyenne douze jours après le début de la rétention, et seulement 2 % dans les derniers jours, d'après les associations, qui craignent des enfermements inutilement longs. Cela pourrait avoir pour effet de surcharger les centres. Ensuite, le recours à la visioconférence pour les audiences pourrait être facilité. D'autre part, les recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile par des personnes déboutées ne seront plus automatiquement suspensifs : elles pourraient théoriquement être placées en rétention puis éloignées avant d'obtenir l'asile en appel. Enfin, les personnes en rétention pourraient prétendre à une aide au retour volontaire, sans que cela ne mette néanmoins fin automatiquement à leur «retenue» en CRA.

© 2018 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

 $Le \ présent \ document \ est \ protégé \ par \ les \ lois \ et \ conventions \ internationales \ sur \ le \ droit \ d'auteur \ et \ son \ utilisation$

Publi(C)

Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20180214·LI·0af02714bf742b753de98851638e7c8b



Libération, no. 11523

Expresso, vendredi 15 juin 2018 374 mots, p. 17

Centres de rétention : le nombre de mineurs enfermés en augmentation

Kim Hullot-Guiot

«Depuis 2013, le nombre de mineurs étrangers enfermés avec leurs familles dans les centres de rétention administrative n'a cessé de croître»: dans son avis publié jeudi au Journal officiel, la contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), Adeline Hazan, se veut claire. En 2013, 41 enfants avaient été placés en centre de rétention administrative (CRA) avec leurs parents, 45 en 2014, 106 en 2015, 172 en 2016 et 304 en 2017. Une accélération depuis 2015 qui n'a pas échappé à la CGLPL, qui rappelle que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dans son article 3, dispose qu'en toute décision administrative ou juridique, «l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale». Un article non respecté par la France, déjà condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDL). Ce qui inquiète cet organisme - dont la mission est de vérifier que les droits fondamentaux des personnes détenues ou retenues sont respectés.

C'est surtout que l'enfermement des enfants semble devenu pour certaines préfectures une façon de faciliter l'organisation de la reconduite aux frontières, plus qu'une pratique de nécessité absolue. La CGLPL juge que, dans les faits, «cette mesure est surtout destinée à faciliter le travail de l'administration en vue de l'éloignement des familles, en ce qu'elle évite un déplacement au petit matin au domicile de la famille». En clair, le placement en rétention, qui ne doit être utilisé que lorsque l'on soupçonne que l'étranger devant quitter le territoire risque de disparaître dans la nature, est trop souvent utilisé pour son aspect pratique par l'administration (on sait où sont les gens à expulser). Enfin, la CGLPL, si elle reconnaît des améliorations dans les conditions matérielles d'accueil des familles en CRA, alerte sur les conséquences d'un tel enfermement pour les enfants.

D'autant que ces centres, qui ne sont pas des prisons, évoquent l'univers carcéral. «L'enfermement des enfants, même pour une courte durée, a nécessairement des conséquences négatives sur eux[...]. Il ressort des témoignages reçus que nombre des enfants exposés à un tel traitement ont ensuite nourri durablement des angoisses et subi des troubles du sommeil, du langage ou de l'alimentation.» La CEDL a d'ailleurs déjà fait le même constat, rappelle la CGLPL.

© 2018 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20180615·LI·2fb71a9dba410773cf5a1c109816fc8c



Libération, no. 11802

France, mardi 14 mai 2019 1254 mots, p. 10

Aussi paru dans 13 mai 2019 - Libération (site web)

Européennes Analyse

Asile : de la rétention à l'implosion

Depuis l'allongement à 90 jours de la durée maximale d'enfermement en France, voté en 2018, les centres de rétention administrative se retrouvent saturés. Reportage à Lyon, où les tensions s'exacerbent.

Maïté Darnault

Une «cocotte-minute», dont la pression va chaque jour crescendo. Qu'ils soient policiers aux frontières ou employés de l'association Forum réfugiés-Cosi, chargée de l'accès au droit, tous partagent ce constat au sujet du centre de rétention administrative (CRA) de Lyon-Saint-Exupéry, où ils travaillent. C'est également cette image d'un lieu au bord de l'explosion que retient l'eurodéputée socialiste Sylvie Guillaume, à l'issue de sa visite du 25 avril, que Libérationa suivie. Sa dernière venue remonte à 2013 : «Les conditions se sont aggravées, note l'élue . J'avais déjà vu un bâtiment dégradé, mais pas une tension aussi forte.»

Dans la majorité des territoires de France métropolitaine où les **flux** migratoires sont importants, on compte au moins deux CRA par région. Celui de Lyon, de 104 places, est le seul d'Auvergne-Rhône-Alpes. Son taux de refus actuel (65 % des retenus qui lui sont adressés, selon la police aux frontières, la PAF) traduit une saturation devenue quotidienne. Ce 25 avril, ils sont 92, dont une poignée de femmes, à attendre une décision administrative ou judiciaire qui aboutira à leur libération, à leur assignation à résidence ou à leur expulsion du pays. Selon Forum réfugiés, en 2017, 59 % des 1 395 personnes retenues à Lyon (sans compter cinq enfants) ont été «éloignées», hors de l'Union européenne pour près des deux tiers. Cette même année, les ressortissants les plus nombreux au CRA étaient des Albanais, des Algériens, des Tunisiens et des Kosovars.

A lire aussi«Les pays tiers ne répondent pas aux sollicitations des Européens»

Le centre se situe à une vingtaine de kilomètres de la métropole, en bout de pistes de l'aéroport Saint-Exupéry. Entre deux hôtels, la construction de plain-pied était à l'origine un Formule 1, transformé en 1995. Double enceinte, grillages surélevés, bas volets, barbelés : les réaménagements n'ont pourtant pas suffi à en faire un «lieu de privation de liberté» adapté. «Nous subissons tous le bâtiment», souligne le commandant de la PAF, Jocelyn Pillot, en faisant visiter l'une des 26 chambres pouvant accueillir jusqu'à quatre personnes, «quand la norme est de deux», précise l'officier, à la tête d'une équipe de 134 fonctionnaires.

Conçues sans aération, les salles de bain attenantes n'en finissent pas de moisir. «On fait refaire régulièrement les peintures, les résines, mais il y a une telle pression sur les admissions qu'on ne peut avancer que chambre par chambre», commente Jocelyn Pillot. Certains murs n'ont pas résisté à la détermination des retenus à s'échapper. La PAF a répliqué en multipliant les dispositifs antiaériens et les caméras de surveillance. Mi-mars, les retenus ont lancé une nouvelle grève de la faim pour dénoncer leurs conditions de vie. Le 13 avril, six personnes se sont évadées, trois ont été rattrapées. Deux jours plus tard, un homme a été retrouvé pendu aux barbelés. Blessé, il a été transféré à l'hôpital.

«Effet bouchon»

Ces épisodes ont nourri le maelström de tensions qui couvent au CRA. Dans les «zones de vie», les portes restent ouvertes nuit et jour, et les retenus peuvent changer de chambre quand ils le veulent. Mais depuis 2015, une «sectorisation» à été établie pour limiter les «bagarres interethniques», explique la capitaine Karine Gourdain. L'aile nord regroupe désormais les ressortissants d'Europe de l'Est, l'aile ouest ceux du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Chacun sa cour, en partie gazonnée, ses tables de ping-pong et ses bancs de musculation.

En octobre 2017, un événement a eu de lourdes conséquences : l'attaque de Marseille. Le 29 septembre, Ahmed Hanachi, 29 ans, est arrêté pour un vol dans un centre commercial de Lyon. Placé en garde à vue, il possède un passeport tunisien mais n'a pas de visa. Il est déjà connu de la police pour des infractions commises sous six identités en 2005 et 2006. Une mesure d'éloignement a été notifiée pour l'un de ses alias en décembre 2005, mais n'a pas été exécutée faute de place en centre de rétention. Le 30 septembre 2017, une série de dysfonctionnements au sein de la préfecture du Rhône aboutit à sa libération, sans qu'aucune mesure administrative ni judiciaire ne soit prise. Le lendemain, hurlant «Allah akbar», Ahmed Hanachi poignarde à mort deux jeunes femmes sur le parvis de la gare Saint-Charles de Marseille.

Le drame coûte sa place au préfet Henri-Michel Comet, depuis passé dans le privé. Place Beauvau, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérard Collomb, furieux que le bug se soit produit dans son fief lyonnais alors qu'il prépare la loi asile et immigration, ordonne de muscler les procédures d'éloignement. «La gestion politique de cet attentat [...] a conduit à une explosion tous azimuts des placements», estime le rapport commun de 2017 des six associations intervenant en rétention. Or, «il ne suffit pas d'enfermer plus pour éloigner plus», souligne Assane Ndaw, l'un des directeurs de Forum réfugiés. Selon ses chiffres, au CRA de Lyon, si le nombre de retenus a augmenté de plus de 7 % entre 2017 et 2018, celui des éloignements a diminué de près de 9 %. D'autant que l'allongement à 90 jours (contre 45 avant) de la durée maximale de rétention des étrangers, adopté en 2018 dans le cadre de la loi asile et immigration, a renforcé l'engorgement du circuit.

«Quand on place plus de personnes en les gardant plus longtemps, ça crée un effet bouchon», constate Assane Ndaw. Et la réduction du turnover a des conséquences sur les capacités de rétention. Dans les six CRA où intervient Forum réfugiés, 1 811 personnes ont été placées entre le 1er janvier et le 25 avril de cette année, contre 2 480 sur la même période en 2018. «La promiscuité atteint des niveaux très élevés, on a des gens de plus en plus désespérés, qui n'ont plus grand-chose à perdre, témoigne Elodie Jallais, coordinatrice de Forum réfugiés au CRA de Lyon. Les policiers nous rapportent des faits d'automutilation, de tentatives de suicide, de placements à l'isolement de plus en plus quotidiens.»

«Niche pour la police»

Le commandant Pillot abonde : «Depuis l'affaire Hanachi, le profil des retenus s'est durci. La priorité aujourd'hui, ce sont les sortants d'établissements pénitentiaires ou de garde à vue, et les personnes en fin de parcours, qui ont épuisé tous les recours.»Restent à la marge des étrangers en situation irrégulière «classique», dont l'assignation à résidence est désormais privilégiée. Ce 25 avril, au fond d'une «salle de détente» du CRA de Lyon, dont le seul accessoire est un distributeur de boissons encagé, un homme est assis. L'eurodéputéele salue. Retenu depuis plus d'un mois, ce Kosovar a vécu en France dix ans. «Je n'ai pas arrêté de travailler, au black bien sûr, sourit-il . Je ne peux pas partir, c'est dangereux pour moi là-bas.»

Dans la cour, la visite finit par échauffer les esprits. Quelques minutes après le départ de l'élue, une bagarre se déclenche. Des travaux sont prévus pour pousser la capacité d'accueil du CRA à 140 places en septembre. Pas sûr que cela rende le quotidien des retenus ni celui des policiers et des intervenants plus vivable. «La rétention administrative, c'est une niche de la police, estime Jocelyn Pillot . Pendant des années, personne ne s'y intéressait et là, on s'est retrouvés sous les feux de la rampe.» A des kilomètres de Lyon, au Parlement européen, l'enlisement des débats sur la refonte de la directive retour (lire ci-contre) est pourtant loin d'avoir fait la lumière, au sein d'une Assemblée divisée, sur l'enjeu brûlant d'une politique migratoire commune.

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20190514·LI·096fac5714a6ffc5d3fd33d8ac864b2f



Libération, no. 11805

Portrait, vendredi 17 mai 2019 1207 mots, p. 22

Aussi paru dans 16 mai 2019 - Libération (site web)

Le Portrait

Camélia El K., acte de résistance

Cette gilet jaune espagnole pacifiste risque d'être expulsée alors que toute sa vie est en France.

Pauline Moullot

Elle a le tutoiement facile, dès le premier SMS ponctué d'émoticones souriantes. Quand on rencontre Camélia El K., en ce jeudi pluvieux de début mai, on a à peine le temps de se présenter qu'elle nous embrasse comme si on se connaissait depuis nos 20 ans.

Trois jours plus tôt, elle a enfin été libérée après trente-quatre heures de garde à vue et cinquante-huit passées dans un centre de rétention administrative (CRA) en vue d'une expulsion du territoire français. A cause d'un bouclier anti-émeute acheté sur Internet qu'elle apportait à chaque manif, considéré comme une «arme par destination» par la police, la gilet jaune de nationalité espagnole, en France depuis dix-sept ans, est menacée d'expulsion. Son avocate ayant déposé un recours, le tribunal a trois mois pour se prononcer. Elle se rendait à un pique-nique de gilets jaunes contre le réchauffement quand elle a été arrêtée le 1er mai. «Quand ils m'annoncent que je ne suis pas poursuivie, mais que j'ai une obligation de quitter le territoire français[OQTF, ndlr] et que je vais être envoyée en CRA, c'est l'ascenseur émotionnel.» Elle croit presque à une blague, mais on l'emmène à 23 h 30, toutes sirènes hurlantes et menottée dans le dos, au CRA du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), réservé aux sans-papiers en attente d'expulsion. «Là-bas, ils ne comprenaient pas. Rien qu'en m'entendant parler français, ils m'ont demandé ce que je faisais là.» Une situation kafkaïenne pour cette gilet jaune écolo, dont la langue «principale» a toujours été celle de Molière et qui dit «nous» pour désigner les Français. Deuxième d'une fratrie de quatre, dispersée aux quatre coins du monde mais «super soudée», elle répète que sa vie est dans l'Hexagone : «J'aime ce pays, je me suis totalement intégrée.» Elle a beau n'avoir jamais vécu en Espagne, elle risque d'y être renvoyée.

Camélia El K., 34 ans, est arrivée à Toulouse en 2002 *«pile cinq jours avant mes 18 ans»*. Le bac en poche, après des études au lycée français de Casablanca, elle enchaîne les petits boulots et décroche une licence en jeux vidéos animation 3D. Issue d'une mère espagnole elle-même née au Maroc et d'un père marocain, Camélia a la double nationalité. Et donc des papiers européens et le droit de circuler en Europe. Mais pas de carte d'identité française, ce qui lui vaut cette OQTF, car la préfecture de police considère qu'elle représente une *«charge déraisonnable pour l'Etat»* et un *«trouble à l'ordre public»*. Pour ce qui est de l'ordre public, elle est consciente que son bouclier pouvait être perçu comme une arme par destination. C'est pour ça qu'elle avait veillé à *«mettre le paquet»* sur les inscriptions pacifiques et écolos, décorant son attirail de 15 kilos, peint entièrement en violet, sa couleur préférée, et non en jaune. *«J'ai toujours été une bisounours»*, sourit-elle.

Contrairement à ce qui a été dit dans un premier temps (y compris par Libé), son bouclier ne servait pas à protéger son ventre de femme enceinte. «Ça m'a un peu énervé, ce n'est pas parce que je suis enceinte que j'ai besoin d'un bouclier. Les circonstances aggravantes ne sont pas nécessaires quand la réponse des forces de l'ordre est disproportionnée», dit celle qui juge qu' «il y a des couillons des deux côtés». Camélia était en fait au milieu d'une procédure d'IVG, qui se déroule en deux prises médicamenteuses distinctes, quand elle a été interpellée. Son état de santé n'a pas été jugé contraire à un maintien en garde à vue. «C'est un accident de parcours. On s'est toujours dit avec mon copain que quand on voudrait fonder une famille, on adopterait. Un être vivant, ça a un impact carbone immense. C'est en accord avec mes idéaux de ne pas vouloir d'enfant.»En couple depuis quelques mois, Camélia El K. est une écolo convaincue.C'est ce combat qui l'a amenée vers les gilets jaunes aux côtés de qui elle manifeste depuis l'acte II. Celle qui mangeait de la nourriture d'origine animale à tous les repas, même des oeufs et du bacon au petit-déjeuner, est devenue végane en moins d'un mois, il y a trois ans, après avoir vu un post Facebook disant «l'être humain n'est pas censé manger de la viande». «Au début j'ai éclaté de rire, et puis tu commences à te renseigner. Un matin, j'avais mon steak dans mon assiette et j'ai eu envie de gerber.»Pourtant, «il n'y a pas si longtemps, je vivais encore dans une bulle», insiste-t-elle. Elle parle d'un ǎveilȎcologique. Elsa, son amie d'enfance, dit d'elle qu' «elle a toujours été quelqu'un de passionné : quand elle s'engage, elle le fait jusqu'au bout». «Au début, j'avais une action individuelle, j'étais végane, écolo, zéro déchets, je ne mangeais que des produits bio, locaux et de saison. Mais t'as beau faire tous les efforts du monde, tant que le colibri n'aura pas arrêté les pyromanes qui ont lancé l'incendie, il ne pourra pas l'éteindre tout seul.»

Sa première manifestation, c'était une marche de L214, l'association de défense des animaux, pour la fermeture d'un abattoir, en 2017. Après ça, elle s'est fait tatouer le V du végan à l'intérieur du poignet. Sa deuxième, c'était les gilets jaunes. Elle qui ne s'était jamais intéressée à la politique jusque-là et n'a jamais voté a désormais sa chaîne YouTube. Elle y publie des vidéos parlant référendum d'initiative citoyenne ou même Frexit. «Faut arrêter de mettre les gens dans des cases, on n'est pas de droite ou de gauche. Je suis pour l'Europe, mais pas celle des capitaux qu'on a aujourd'hui.» A bien y réfléchir, elle serait même pour qu'il n'y ait plus de frontières.

Avec un CDI à la SPA, car il lui fallait un métier qui ait du sens, et un salaire un poil au-dessus du smic, elle n'a pas de problème à boucler ses fins de mois. Ses seules folies, des restos avec ses potes. Pour le reste, elle n'achète pas de fringues et a peu de besoins. Elle aime pêle-mêle se balader en forêt, jouer à une partie de Catane ou faire la planche dans l'eau. «Il faut choisir d'être heureux», répète-t-elle. Elle habite dans un logement social au sud de Versailles, après avoir vécu en Angleterre et de Cholet à Toulouse en passant par plusieurs arrondissements parisiens. Et même deux hivers dans une caravane. Sans activité pendant trois ans, elle aurait pu demander le RSA, et être une «charge» pour l'Etat selon les termes de son OQTF, mais elle n'en a pas eu le besoin. «Je ne réglais pas de loyer, pas d'électricité, je remplissais mes bidons d'eau dans les toilettes publiques. J'avais juste besoin de payer mon forfait de téléphone et d'avoir de quoi manger. Ma mère m'envoyait 200 euros par mois, ça me suffisait.» Maintenant, elle est décidée à se poser. Avec un projet : lancer sa marque de chaussures véganes. Et un rêve : construire un village écolo avec un orphelinat, un espace de permaculture, de méditation, de yoga, un sanctuaire pour animaux et bien d'autres choses encore.

1984 Naissance à Casablanca.2002 Arrivée en France à Toulouse.2016 «Eveil» végan.2018 Première manifestation de gilets jaunes.1er mai 2019 Arrêtée à Paris.

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20190517-LI-69a55ed17614f449f0cf44ddbacd8dfa



Libération, no. 11812

Expresso, samedi 25 mai 2019 415 mots, p. 21

Aussi paru dans

16 mai 2019 - Libération (site web)

Centre du Mesnil-Amelot : plusieurs automutilations

Kim Hullot-Guiot

Irina (1) est une Géorgienne de 16 ans. Le 13 mai, elle a été placée en rétention au centre du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) avec son père, qui était sous le coup d'une interdiction de retour sur le territoire depuis août 2018. Peu importe que l'adolescente ne soit pas responsable de la situation de son paternel : en France, on ne sépare pas les enfants de leurs parents en situation irrégulière, on place les familles entières en rétention. Au début de la semaine, rapporte l'association de défense des migrants la Cimade, Irina a dû être hospitalisée après avoir avalé des pièces de métal.

Abdel est un Tunisien de 32 ans. Père d'une petite fille française âgée de 5 ans, il était autorisé à ce titre à séjourner en France, jusqu'à ce qu'une peine de prison en 2016 n'entache ses projets. Peu avant sa levée d'écrou, il se voit délivrer une obligation de quitter le territoire français (OQTF). En mars, direction le centre de rétention administrative (CRA) de Metz, puis celui du Mesnil-Amelot. En mai, il évite une nouvelle fois l'expulsion en déposant une demande d'asile tardive, précise-t-on à la Cimade. En début de semaine, Abdel s'est taillé les veines.

Oscar est un ressortissant du Cap-Vert âgé d'une trentaine d'années. A l'automne, il lui a été délivré une OQTF. Placé en rétention au Mesnil-Amelot pendant quatre-vingt-sept jours, soit trois de moins que le délai maximum. Le 15 mai, il a tenté le tout pour le tout en avalant un coupe-ongles selon *le Parisien*.

Pour Clémence Lormier, de la Cimade, ces trois cas sont révélateurs du «climat explosif qu'il y a en ce moment au CRA. L'enfermement attaque les gens dans leurs corps». Le centre du Mesnil-Amelot est situé à côté de l'aéroport de Roissy. Les conditions de vie y sont décrites comme rudes. L'Unicef s'alarme de la situation, en particulier de celle de l'adolescente géorgienne. «Pour nous, c'est une illustration très claire de ce que provoque l'enfermement, quelle que soit sa durée, sur les enfants. Surtout au Mesnil-Amelot, où le passage incessant des avions est anxiogène», analyse Anne-Lise Denoeud de l'ONG. Malgré leurs actes, les situations d'Irina, Abdel et Oscar ne se sont pas améliorées. Oscar a été expulsé. Irina est retournée au CRA. Une demande de remise en liberté a été rejetée. La Cimade va faire appel. L'association n'a en revanche pas de nouvelles d'Abdel, qui aurait été placé à l'isolement à son retour dans le centre.

(1) Les prénoms ont été modifiés.

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news · 20190525 · LI · 47ebb43ad7732363919935d25ede4430



Libération, no. 11821

France, mercredi 5 juin 2019 1027 mots, p. 18

Aussi paru dans

4 juin 2019 - Libération (site web)

Rétention de migrants : «On n'avait pas vu ça depuis Sarkozy»

En 2018, près de 45 000 étrangers en situation irrégulière ont été enfermés préventivement en France. Six associations, dont la Cimade, dénoncent des placements en rétention toujours plus abusifs et un durcissement de la politique du gouvernement.

Kim Hullot-Guiot

Il y a des podiums sur lesquels on se passerait bien de monter. Celui-ci en est un : «La France demeure le pays européen qui a le plus recours à l'enfermement des personnes étrangères en vue de les éloigner.» La phrase est tirée du rapport annuel de six associations qui interviennent en centre de rétention administrative (CRA), dont la Cimade, l'Ordre de Malte ou encore France terre d'asile. Et à les croire, le procédé serait peu efficace et surtout utilisé comme un outil politique de dissuasion de l'immigration illégale. «Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, on voit une intensification de l'usage de la rétention. Le gouvernement a banalisé l'enfermement, avec une logique d'affichage qui consiste à vouloir massivement éloigner et qui marche très mal, estime David Rohi, responsable des questions de rétention de la Cimade. On a créé 480 places supplémentaires. On n'avait pas vu ça depuis Sarkozy.»

A lire aussi Kaci Guermah, père de famille intégré mais menacé d'expulsion

En 2018, plus de 45 000 personnes ont effectué un séjour en CRA pour une durée moyenne de 14,6 jours (contre 12,8 en 2017). Or, dans la moitié des cas, et jusqu'aux trois quarts des cas dans certains centres comme à Sète et Hendaye, le placement en rétention ne débouche pas sur une expulsion.

C'est pourtant là l'unique objectif, en principe, d'une telle retenue administrative. Cette faible proportion s'explique notamment par l'augmentation des remises en liberté ordonnées par la justice : jusqu'à 40 % des personnes retenues sont libérées avant d'être expulsées. «La politique s'est beaucoup durcie, la durée s'est allongée mais le taux d'expulsion - attention, on ne plaide pas non plus pour cette pratique - ne s'est pas amélioré, parce que beaucoup de personnes sont enfermées abusivement, détaille David Rohi. Sous la pression du gouvernement, l'administration assume de plus en plus d'avoir des pratiques illégales de façon répétée et régulière.»

«Course à l'enfermement»

Les associations dénoncent aussi un glissement dans la logique des décisions administratives : «On étudie désormais les cas personnels de manière approfondie après le placement, et non plus avant, s'indigne le responsable des questions de rétention de la Cimade. On délègue au juge cet examen. Ces enfermements abusifs sont très graves.»

Illustration de ce «déplacement de logique»: près d'un retenu sur dix est libéré par les préfectures elles-mêmes au bout de deux jours, quand celles-ci se rendent compte «que la mesure d'éloignement n'a aucune chance d'aboutir», dixit David Rohi.

Cette «course à l'enfermement et à l'expulsion» dénoncée par les associations s'illustre notamment par les conditions dans lesquelles les étrangers retenus ont été interpellés. Près d'une personne sur deux l'a été alors qu'elle se rendait à une convocation à la préfecture. «Ces personnes démontrent qu'elles ne risquent pas de fuir, mais on les place en rétention, qui n'est censée intervenir que s'il y a une volonté de se soustraire. C'est déloyal et ça montre bien que l'enfermement est un objectif en soi pour le gouvernement», juge David Rohi. Autre inquiétude : en mars 2018, la loi a énuméré, selon la Cimade, «de façon tellement large» les conditions dans lesquelles une personne soumise au règlement de Dublin (1) peut être placée en rétention «que l'administration peut tous les enfermer». Les «dublinés» représentent 14 % des retenus. Les associations craignent en outre que ces «dublinés», principalement des Afghans, Soudanais et Guinéens, soient renvoyés dans des zones dangereuses, par ricochet.

Conséquences de ces enfermements : «Des automutilations, des grèves de la faim [cela a continué au début de l'année 2019 dans quatre centres, ndlr], des tentatives de suicide et la mort d'une personne par pendaison.» Pour David Rohi, la situation est inédite : «On n'a jamais constaté par le passé un tel climat avec autant de personnes qui commettent des actes désespérés et des émeutes plus fréquentes. Les taux d'occupation des centres sont plus importants qu'avant, ce qui pose problème au niveau de l'accès au droit et à la santé.»

D'autant que dans les CRA, comme l'ont constaté à plusieurs reprises des parlementaires, les personnes retenues, qui ne savent pas à l'avance combien de temps elles vont être privées de liberté, n'ont pas grand-chose à leur disposition pour occuper leurs journées. Selon le responsable associatif, cette tension est générée tout à la fois par la durée de rétention qui peut depuis le 1er janvier aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours, contre quarante-cinq auparavant, ce qui inquiète les acteurs de terrain - que par le «sentiment d'injustice créé par les violations des droits. Le taux de libération par les juges vient précisément sanctionner cela».

«Une dérive très grave»

Les préfectures n'hésiteraient pas à enfermer «les personnes fragiles, malades et des familles».«Une pression a été mise sur les préfets après l'attentat de la gare Saint-Charles à Marseille en 2017. Il y a des personnes qui devraient être en psychiatrie mais le secteur est débordé. On place les gens en rétention car on a peur du passage à l'acte [...] mais un CRA n'est pas un hôpital psychiatrique, c'est une dérive très grave», dénonce David Rohi.

Alors que sous François Hollande, le nombre d'enfants placés en rétention en métropole était faible, de l'ordre de quelques dizaines, il a franchi en 2018 la barre du millier : 1 429 enfants ont été placés en rétention avec leur famille, car en France il est interdit de séparer les mineurs de leurs parents.

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, s'en est aussi ému, et l'Unicef a lancé une campagne contre l'enfermement des familles, jugeant que «l'intérêt supérieur de l'enfant [devait] guider le législateur». En avril, des parlementaires de la majorité avaient accepté de retirer leur amendement en ce sens à la loi «asile et immigration», contre la promesse qu'un groupe de travail parlementaire serait formé à ce sujet. Constitué en septembre, il n'a encore accouché d'aucun texte.

(1) Ce règlement veut que le pays responsable de l'étude d'une demande d'asile soit le premier pays européen dans lequel le demandeur a laissé ses empreintes.

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20190605-LI-99cd85085cf6a641169a4a4c84918f8f



Libération, no. 11821

France, mercredi 5 juin 2019 746 mots, p. 19

Aussi paru dans

4 juin 2019 - Libération (site web)

Kaci Guermah, père de famille intégré mais menacé d'expulsion

Arrivé en France en 2014 pour s'occuper de son père, l'Algérien a été placé en rétention. Dans l'école parisienne de son fils, parents d'élèves et enseignants se mobilisent.

Charles Delouche

Lundi matin, non loin de la porte de Vanves, dans le sud de Paris, des parents d'élèves, des responsables associatifs et des élus sont rassemblés devant les grilles de l'école élémentaire Maurice-d'Ocagne (XIVe arrondissement). Tous demandent la libération de Kaci Guermah, 41 ans, père d'élève algérien en situation irrégulière, placé au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) depuis le 24 avril, jour de son interpellation au marché de Suresnes (Hauts-de-Seine) où il travaillait sans être déclaré depuis quatre ans. Il fait désormais l'objet d'une obligation de quitter le territoire français et risque d'être expulsé le 7 juin alors même qu'il est convoqué un mois plus tard, le 5 juillet, à la préfecture de police de Paris en vue d'une demande de régularisation... Kaci Guermah a quitté l'Algérie en 2014 avec son épouse et son fils, aujourd'hui âgé de 8 ans, pour s'occuper de son père malade qui habite en France depuis 1963 et a aujourd'hui la nationalité française. Depuis son arrivée, Kaci a eu une petite fille, Mighissa, âgée de 18 mois et née en France.

A lire aussiRétention de migrants : «On n'avait pas vu ça depuis Sarkozy»

«Ça m'angoisse».Lundi, à l'entrée de l'école Maurice-d'Ocagne, les pancartes affichaient la solidarité du quartier avec le père de famille. Lila Guermah, sa femme, elle aussi convoquée à la préfecture à la même date que son mari, est venue accompagner son petit garçon en classe. «Je ne fais que me demander s'ils vont le libérer ou non. Ça m'angoisse.Au début, je n'ai pas dit à mon fils ce qui était arrivé à son père. Maintenant, il me demande quand son papa va rentrer, quand le juge va le libérer. Et je n'ai pas la réponse.»

Françoise Abgrall est directrice de l'école élémentaire depuis 2009. C'est la première fois que son établissement fait face à une telle situation. Au sein de l'équipe pédagogique, la «stupeur» règne: «Cet enfant est le bienvenu ici et c'est la République qui le dit. Au même moment, son père ne peut pas venir le chercher et risque l'expulsion. L'école est ouverte à tous et ne s'intéresse pas à savoir si un élève est en situation irrégulière ou non. »Avec son gilet orange sur le dos et sa pancarte à la main, Laetitia, présidente des parents d'élèves de l'école, espère la libération de Kaci Guermah: «Il faut que son fils puisse le voir. Je sais que sa femme craint aussi pour sa sécurité. »La maire du XIVe arrondissement, Carine Petit (Génération·s), est venue apporter son soutien: «Nous avons appris via le Réseau éducation sans frontières et la Ligue des droits de l'homme l'arrestation de Kaci. Il y a une crise d'accueil en France à laquelle il n'y a pas de réponse, et lorsqu'il y en a une, elle est brutale. »Joint par téléphone, Kaci Guermah témoigne des conditions difficiles au centre du Mesnil-Amelot: «Il y a des bagarres, des histoires de drogue. J'en suis à ma cinquième audience avec le juge. Je refuse de perdre espoir car j'ai plus qu'un bon dossier. Avec ma femme, nous suivons ensemble des cours de français trois fois par semaine et je suis bénévole au centre social.»

Promesse d'embauche. Kaci Guermah, soutien de famille en raison de l'état de santé de ses parents, s'est vite intégré dans la vie associative de son quartier. Depuis cinq ans, il est engagé au centre socioculturel Didot et s'occupe de la banque alimentaire à destination des familles démunies de l'arrondissement. Moins d'une semaine après son arrestation, il a reçu une promesse d'embauche à compter du 1er juillet comme technicien de chantier. «Je n'ai personne en Algérie. Aucune ressource. Si j'y retourne, je deviendrai SDF», poursuit-il. Né le 1er mai 1978, Kaci Guermah a fêté son anniversaire en rétention. Une pétition réunissant plus de 1 500 signatures a été adressée à Pierre Soubelet, le préfet des Hauts-de-Seine. Le texte demande sa libération immédiate. En réponse, la préfecture a indiqué que l'aide au retour volontaire serait proposée à l'épouse de Kaci Guermah. «Je veux continuer le parcours de mon père qui a travaillé pendant soixante ans en France, promet Kaci Guermah. Mon fils a 8 ans et ne connaît que la culture française. Notre vie est ici. Je croise les doigts, je ne désespère pas.»

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20190605·LI·24a53ed0865a9f6f6500c08b85c39279



Libération, no. 11845

Expresso, jeudi 4 juillet 2019 480 mots, p. 19

Aussi paru dans

4 juin 2019 - Libération (site web)

Au rapport

Les nuits plus qu'agitées des détenus en France

Anna Mutelet

Une prison dans la prison. Voilà l'idée qui ressort du dernier rapport de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) sorti ce mercredi, à propos de l'espace-temps singulier et pourtant peu analysé de la «nuit» en détention. Etablissements pénitentiaires, locaux de garde à vue, centres éducatifs fermés, centres de rétention administrative...: «la nuit, les droits fondamentaux y sont encore moins respectés», déplore la contrôleuse Adeline Hazan, dont les équipes se sont penchées sur le sujet une année durant, alarmées par les conclusions de leurs visites nocturnes. Conditions d'hygiène plus que douteuses, matériel inadapté ou défectueux, promiscuité exacerbée, «il fallait intervenir et se saisir du sujet», estime Adeline Hazan.

«Déjà, c'est simple, les couvertures ne sont jamais changées. Si on veut les laver, on doit se débrouiller pour les laver à l'eau», se souvient Anaël, récemment sorti d'une détention provisoire à Fresnes (Val-de-Marne). «Et puis on dort sans oreiller, parce que sinon on pourrait l'utiliser pour étouffer quelqu'un.» Concernant la literie, le rapport constate parfois l'usage de «simples rectangles de mousse, parfois anciens, dégradés et sales »entraînant des maladies de peau chez certains détenus, quand il ne s'agit pas des dommages causés par les nuisibles. «On a beaucoup de cas de requêtes déposées par les détenus à propos des punaises de lit», constate Adeline Hazan.

En cause également, la persistance d'odeurs nauséabondes, de systèmes de ventilation inutiles, de cellules mal conçues où il fait trop chaud ou trop froid. Le tout à supporter de 19 heures à 9 heures pour les gardes à vue, lorsque les interrogatoires sont suspendus, ou encore de 18 h 30 à 7 heures au sein des établissements pénitentiaires. Car dans les espaces de privation des libertés, la «nuit» est un concept particulier, qui commence dès que les détenus sont contraints de rejoindre leur cellule. Un espace-temps fictif où règne l'absence d'activité, l'impossibilité d'avoir des visites, et un accès aux soins limité.

«Le pire, la nuit, c'était les hurlements de ceux placés au mitard, et le comportement des matons sadiques», se rappelle Christophe de La Condamine, ancien détenu tombé pour braquage. «Ils sont une minorité, mais quand ils sont là, c'est Guantánamo.» A Fresnes, «tout le monde pète des câbles la nuit», a constaté Anaël. Pour de multiples raisons, mais souvent pour «manque d'accès aux soins», comme le souligne le rapport.

Et au sein des établissements pénitentiaires, beaucoup doivent partager leur cellule, souvent à trois pour 9 m², des conditions qui, pour la CGLPL, «portent atteinte à l'intimité et à la dignité».«Nombreuses sont les personnes à se retenir d'aller aux toilettes dans le silence de la nuit», souligne ainsi le rapport. La contrôleuse Adeline Hazan insiste, «avec le phénomène de la surpopulation galopante dans les lieux de détention en France, le problème de la nuit est devenu encore plus frappant ces dernières années».

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20190704·LI-83d2a9906aafa82c6995087364d7cc17



Libération, no. 11871

France, samedi 3 août 2019 218 mots, p. 18

CheckNews.fr

Le tribunal de Bayonne a-t-il installé des préfabriqués en vue du G7 ?

Fabien Leboucq

Du 24 au 26 août se tiendra à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) le sommet du G7. Et comme les altermondialistes ont prévu un contre-sommet à quelques kilomètres, à Hendaye, les autorités ont prévenu : les forces de l'ordre «neutraliseront» toute manifestation violente. Elles prévoient un (très) important dispositif : unités antiterroristes; possible fermeture de la frontière avec l'Espagne; renforts de police; réquisition, pour y organiser des gardes à vue, du centre de rétention administrative de Hendaye (normalement utilisé pour les personnes étrangères en situation irrégulière)... Le palais de justice de Bayonne s'est mis au diapason : «Un dispositif a prévu l'arrivée d'une dizaine de procureurs, d'une trentaine de fonctionnaires en tout, de greffiers, de juges, qui vont venir nous prêter main-forte», déclare le procureur Samuel Vuelta Simon à France Bleu. Mais ce n'est pas tout. Plusieurs personnes - notamment des opposants au G7 - se sont inquiétées de la présence de préfabriqués depuis près de deux semaines sur le parking du palais de justice. Réponse du procureur à CheckNews : «Ce sont des Algeco destinés à pouvoir héberger des personnes avant leur comparution éventuelle dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes : climatisation, espace suffisant, local pour entretien [avec les] avocats, sanitaires.» Ils permettront d'accueillir une quinzaine de personnes.

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20190803·LI·5972555c9dccd29e81e19c8255d183df



Libération, no. 11871

France, samedi 3 août 2019 1503 mots, p. 18

Depuis presque deux ans, Libération met à disposition de ses lecteurs un site, CheckNews, où les internautes sont invités à poser leurs questions à une équipe de journalistes. Notre promesse : «Vous demandez, nous vérifions.» A ce jour, notre équipe a déjà répondu à plus de 3 700 questions.

De Greta Thunberg à Anne Hidalgo vos questions nos réponses

Pauline Moullot; Fabien Leboucg; Robin Andraca; Sarah Boumghar

Le tribunal de Bayonne a-t-il installé des préfabriqués en vue du G7 ?

Du 24 au 26 août se tiendra à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) le sommet du G7. Et comme les altermondialistes ont prévu un contre-sommet à quelques kilomètres, à Hendaye, les autorités ont prévenu : les forces de l'ordre «neutraliseront» toute manifestation violente. Elles prévoient un (très) important dispositif : unités antiterroristes; possible fermeture de la frontière avec l'Espagne; renforts de police; réquisition, pour y organiser des gardes à vue, du centre de rétention administrative de Hendaye (normalement utilisé pour les personnes étrangères en situation irrégulière)... Le palais de justice de Bayonne s'est mis au diapason : «Un dispositif a prévu l'arrivée d'une dizaine de procureurs, d'une trentaine de fonctionnaires en tout, de greffiers, de juges, qui vont venir nous prêter main-forte», déclare le procureur Samuel Vuelta Simon à France Bleu. Mais ce n'est pas tout. Plusieurs personnes - notamment des opposants au G7 - se sont inquiétées de la présence de préfabriqués depuis près de deux semaines sur le parking du palais de justice. Réponse du procureur à CheckNews : «Ce sont des Algeco destinés à pouvoir héberger des personnes avant leur comparution éventuelle dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes : climatisation, espace suffisant, local pour entretien [avec les] avocats, sanitaires.» Ils permettront d'accueillir une quinzaine de personnes. Fabien Leboucq

Steve : Comment les recherches se sont-elles déroulées ?

«On a tous l'impression que les recherches n'ont pas été correctement effectuées», résume une amie de Steve Caniço, vu pour la dernière fois dans la nuit du 21 au 22 juin, avant une violente intervention policière sur le quai Wilson à Nantes. Son corps a été retrouvé lundi dans la Loire. Rencontrés par Libé, plusieurs proches du jeune homme ne disaient pas autre chose que cette amie, qui poursuit : «On veut bien croire que les recherches soient difficiles dans la Loire, mais là on a le sentiment que tous les moyens n'ont pas été déployés aussi vite qu'ils auraient pu l'être.» Informé d'une forte agitation sur le quai Wilson peu après 4 h 30 le 22 juin, un bateau de la Sécurité nautique Atlantique (SNA), association mandatée par la mairie pour sécuriser la Fête de la musique, arrive sur zone car il y a des chutes dans la Loire. Rapidement, une disparition est soupçonnée : «Notre priorité était de récupérer ceux qu'on voyait à la surface, raconteun sauveteur. On a averti les pompiers sur la crainte d'une personne disparue, mais de nuit, avec cinq ou six mètres de fond et sans point de départ précis pour les recherches, c'était pratiquement impossible de le retrouver.»

Ces premières recherches, avec les pompiers, s'achèvent au matin sur un doute. La justice est alertée de la disparition de Steve le lendemain et ouvre une enquête pour disparition inquiétante le 24 juin. «Il y a eu un très gros travail qui a été fait depuis le jour où sa disparition a été signalée, explique le procureur. Plusieurs patrouilles fluviales ont travaillé tous les jours, il y a eu des reconnaissances aériennes avec des hélicoptères de la gendarmerie et un avion de la police aux frontières, entre Nantes et l'embouchure de la Loire, ainsi que des patrouilles pédestres sur les bords du fleuve.» Un navire équipé d'un sonar a aussi été sollicité après un mois de recherches. «Nous avons tous fait au mieux dans la mobilisation des moyens en surface, aériens, et subaquatiques, corrobore un pompier ayant participé aux recherches. Mais le lit de la Loire reste un milieu complexe et dangereux. Le fleuve rend ce qu'il veut, où il veut, quand il veut.» Le pilote de la navette fluviale qui a découvert le corps en train de dériver, lundi, confirme avoir vu «tous les jours» des embarcations des autorités dédiées à la recherche du corps autour de l'île de Nantes où il travaille. Fabien Leboucq

Falcon pour le Tour de France : l'excuse d'Hidalgo est-elle crédible ?

Une «non-polémique». Voilà comment la mairie de Paris a réagi, dans un premier temps, à une brève parue dans le Canard enchaîné mercredi. Le palmipède pointait, la plume remplie d'ironie, l'aller-retour en Falcon effectué par Anne Hidalgo, entre Paris et Chambéry, pour assister à la 19e étape du Tour de France.

De quoi mettre à mal, selon le Canard enchaîné et plusieurs de ses opposants, le discours très écolo de la maire de la capitale. Mais pour son cabinet, passez votre chemin, il n'y a pas de polémique. Contactée, la mairie expliquait ainsi que l'hebdo avait zappé un élément déterminant dans cette «affaire» : cet avion, dans lequel a aussi embarqué le même jour la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, transportait les fioles des contrôles antidopage du jour pour qu'elles soient analysées le soir même à Paris. Comprendre : Hidalgo a embarqué à bord d'un avion qui, de toute façon, aurait fait l'aller-

retour entre Paris et Chambéry. Sauf que cette excuse est fausse. Le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), Damien Ressiot, nous a confirmé que les échantillons étaient acheminés chaque jour en voiture, et non en avion, jusqu'au laboratoire de Châtenay-Malabry, en région parisienne. Et que l'avion affrété par l'organisateur du Tour existe bien, mais sert uniquement à transporter les personnalités VIP. «Nous l'ignorions. Nous venons de l'apprendre», a réagi dans la foulée la mairie de Paris. Robin Andraca

Violences policières : l'ONU met-elle la France au niveau du Zimbabwe ?

Il y a quelques jours, la journaliste Aude Lancelin a tweeté un message qui sera repris plus de 1 000 fois : la France aurait dégringolé à la même place que le Zimbabwe dans un classement de l'ONU concernant les violences policières.

Il s'agit pourtant d'une fausse information, qui refait régulièrement surface depuis mars, avec plus ou moins de succès, sur les réseaux sociaux. Comme d'autres avant elle, Aude Lancelin s'appuie sur un site gabonais qui se base lui-même sur un site camerounais. A chaque fois, les articles ont des titres très trompeurs.

En fait, il n'existe pas de classement de l'ONU concernant les violences policières. Il s'agit d'une mauvaise interprétation du discours de Michelle Bachelet, haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, prononcé le 6 mars devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Elle y évoque les cas de répression policière dans le monde et demande à la France d'enquêter sur d'éventuels recours excessifs à la force lors de manifestations des gilets jaunes. Si elle liste dans son discours plusieurs pays, dont la France, entre le Soudan, le Zimbabwe et Haïti, jamais la haute-commissaire ne dit qu'il s'agit là d'un classement. Sarah Boumghar

Le bateau de Greta Thunberg pour aller à New York est-il vraiment écolo ?

Après avoir pris le train pendant trente-deux heures pour assister au sommet de Davos, Greta Thunberg ira à New York en octobre en... bateau. La jeune militante pour le climat accorde ainsi son discours avec ses actes, mais cela serait une preuve de son hypocrisie pour ses opposants. Car l'égérie de la lutte contre le changement climatique est aussi devenue l'ennemie numéro 1 des climatosceptiques, pour qui tous les prétextes sont bons pour l'attaquer. Ainsi, le bateau utilisé par Greta Thunberg ne serait pas suffisamment écolo. Elle traversera l'Atlantique sur le Malizia II, un voilier de course qui appartient à l'équipe du même nom fondée par le vice-président du Yacht Club de Monaco, Pierre Casiraghi. Celui-ci sera à la barre avec le skippeur allemand Boris Herrmann.

Ce qui permet à Valeurs actuelles de titrer : «Le voilier de Greta Thunberg est sponsorisé par le Yacht Club de Monaco, BMW et une banque suisse.» L'hebdomadaire relève que Pierre Casiraghi est un membre de la famille princière du Rocher, et que l'équipe Malizia (qui concourt notamment au Vendée Globe) est sponsorisée par BMW. A quoi Greta Thunberg répond : «L'équipe Malizia a bien sûr des sponsors. Mais pour ce voyage avec moi à New York, il n'y a aucun sponsor commercial. Tous leurs logos ont été enlevés. Il n'est pas question d'argent ou de paiements futurs. Ils m'ont proposé un voyage gratuit car ils soutiennent ma cause.»

Le voilier, un Imoca (une classe de monocoques de 60 pieds, soit une vingtaine de mètres), a été transformé cet hiver pour être le moins polluant possible. Ainsi, un générateur et des panneaux solaires ont été installés afin de «fournir 100 % de l'énergie nécessaire, sans jamais utiliser le moteur», a expliqué Boris Herrmann. Il est aussi équipé d'un capteur pour mesurer les niveaux de CO2, la température, la salinité et la pression de l'eau afin d'alimenter une base de données internationale sur les océans et comprendre les mécanismes d'absorption du CO2 par les océans. Les données sont analysées par des chercheurs du Max Plank Institute et de Geomar. Pauline Moullot

 $\ensuremath{\mathbb{O}}$ 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20190803·LI-e644999722d8226e8dbd2a57538e6f49



Libération, no. 11884

Expresso, mardi 20 août 2019 87 mots, p. 12

A Roubaix, un Algérien sans-papiers finalement expulsé

Mohammed Lakel, 45 ans, vivait à Roubaix depuis 2012 et y travaillait bénévolement comme jardinier pour la paroisse du quartier de l'Epeule. Il a été expulsé lundi, a indiqué la préfecture du Nord. *Lib*évous racontait la mobilisation contre le renvoi de ce sans-papiers algérien il y a quelques jours. Figure locale, bénévole au Secours populaire et membre du Comité des sans-papiers du Nord, il avait été placé le 6 août dans un centre de rétention administrative près de Lille.

© 2019 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20190820·LI·517560eeb5284b656e269dcee3df4601



Libération mardi 6 octobre 2020 177 mots, p. 15

AUTRE

«On a enfin un nom, et pas n'importe lequel : celui d'une observatrice au fait de ces enjeux, qui n'a cessé de pointer [] les atteintes à la personne dans les lieux privatifs de liberté.»

Voilà un vide qui devrait enfin être comblé. La journaliste Dominique Simonnot, chroniqueuse judiciaire au Canard enchaîné, a été proposée lundi par le chef de l'Etat au poste de Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), une autorité indépendante forte de 50 contrôleurs chargée de défendre les droits des détenus. Avant d'embrasser la carrière de journaliste, où elle a brillé à Libé entre 1995 et 2006, Dominique Simonnot avait été éducatrice dans l'administration pénitentiaire. Depuis le départ d'Adeline Hazan, le 17 juillet, la vigie des droits fondamentaux dans les prisons, hôpitaux psychiatriques, centres de rétention administrative, centres éducatifs fermés ou locaux de garde à vue n'avait toujours pas été remplacée. A lire en intégralité sur Libération.fr.

Illustration(s):

FRANÇOIS BÈès de l'Observatoire international des prisons, à propos de la nomination de Dominique Simonnot au poste de Contrôleuse des lieux de privation de liberté . *DR*

© 2020 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20201006·LI·163705368



mardi 24 août 2021 1865 mots, p. 10,11

FRANCE

A Bordeaux, les dessous indignes du centre de rétention

Par PAULINE ACHARD et EVA FONTENEAU Correspondante à Bordeaux

«Je ne suis pas un criminel.» Marius (1) vient de Roumanie, habite depuis deux ans dans une maison près de Poitiers avec sa femme et ses quatre enfants et travaille dans la mécanique. Il n'a jamais fait de prison. Pourtant, cela fait sept jours qu'il dort enfermé dans les sous-sols de l'hôtel de police de Bordeaux. En situation irrégulière, il risque l'expulsion. Au rez-de-chaussée, la vie du commissariat bordelais suit son cours. Il faut emprunter une porte blindée, de longs couloirs et des escaliers exigus pour se rendre dans les profondeurs du bâtiment, vers le plus petit centre de rétention administrative (CRA) de France. C'est dans ce lieu de privation de liberté, sorte de zone grise avant une décision de justice, que Libération est entré en mai, au début de son enquête. Des migrants y sont retenus, jusqu'à quatre-vingt-dix jours, car ils n'ont pas de papiers.

A l'accueil de la zone administrative, un homme menotté entre tête baissée, accompagné de policiers. Bientôt, il rejoindra lui aussi «la zone de vie» où stagne une forte odeur de tabac et retentit le bruit permanent de la télé. Dans le réfectoire, des cafés sont renversés sur les tables, des mégots et des caleçons jonchent le sol. L'unique lumière naturelle provient d'un minuscule puits de jour grillagé. Entre ces quatre murs, décorés de dessins d'arbres, quatorze retenus entassés passent le temps. L'été y est trop chaud, l'hiver glacial, racontent-ils.

«C'est insupportable de ne rien savoir. Je pense que c'est le pire car on ne sait pas quand ça s'arrêtera», dit Anis (1), un jeune Tunisien retenu depuis moins d'une semaine. Epuisé, il se plaint aussi de ne pas recevoir de soins pour son bras plâtré. A ses côtés, Sven (1), un Surinamais, jure qu'il «préfère rentrer dans [son] pays d'origine que de rester encore ici». Il se dit «triste et stressé» car personne ne répond à ses interrogations. Depuis quelques mois, l'ambiance est délétère au CRA. Le 25 mars, un retenu marocain de 27 ans a été retrouvé mort, au petit matin, dans son lit. L'autopsie a révélé dans un premier temps «une défaillance cardiorespiratoire secondaire à une asphyxie». Quatre mois plus tard, le parquet, qui a classé l'affaire sans suite, a expliqué que le défunt aurait succombé à une «surdose d'anxiolytiques et de somnifères absorbés volontairement».

«DOUBLE PEINE» Après ce drame, ses coretenus ont entamé une énième grève de la faim. «Ils sont déjà fragilisés par de longs parcours d'errances, des traumatismes antérieurs et de potentielles addictions. Pour eux, c'est la double peine», pointe la Cimade, l'association de soutien aux migrants. Deux intervenantes de l'organisation tiennent une permanence juridique quasi quotidienne dans un bureau au sein du CRA. Selon leur directrice, «les conditions d'enfermement des retenus, comparables à celles du milieu carcéral, ne font qu'exacerber leurs problèmes psychiques». En 2020, près d'une dizaine de tentatives de suicides ont été recensées par le personnel soignant. Pour la directrice de la police aux frontières, Valérie Maureille, il faut relativiser ces chiffres. «Si une personne prend un petit bout de plastique et se fait un truc au bras, pour nous ce n'est pas une tentative de suicide.» Elle estime ainsi que pour un gros pourcentage d'entre eux, «c'est de la simulation. Une stratégie pour échapper à une expulsion ou à un prolongement de leur rétention». Au centre, les mutilations sont pourtant courantes. Le 26 avril par exemple, un Géorgien s'est cousu la bouche et s'est tranché la gorge et le ventre avec un morceau de verre, indique la Cimade. Il avait alerté sur sa situation dans une lettre ouverte: «Avec ma santé, je ne peux pas être enfermé.» Après avoir été soigné, il a été transféré au CRA de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques). Le 31 mai, un autre retenu s'est tailladé les bras. Plus tôt, il avait demandé, en vain, une remise en liberté et réclamé une évaluation de sa vulnérabilité. Résultat, 21 points de suture et un nouveau transfert à l'autre bout de la région.

«L'important ce n'est pas la gravité des blessures, mais la souffrance psychique. Quoi qu'on puisse en dire, cela reste un appel à l'aide», insiste de son côté le responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (Uhsi), le docteur Brun. Face à une telle situation, tous les acteurs impliqués au CRA sont contraints de s'adapter. En dépassant parfois le cadre de leur mission. Delphine Meaude, avocate spécialiste du droit des étrangers, explique ainsi devoir systématiquement surveiller l'équilibre psychique de ses clients: «Ça fait partie de mon rôle de dire "monsieur ne vous suicidez pas".» Bien que la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot, préconise depuis 2019 une permanence psychiatrique, les retenus ne bénéficient que d'une unité médicale restreinte au CRA. Elle est composée de deux infirmiers présents sept jours sur sept et d'un médecin généraliste qui vient environ trois fois par semaine. Les intervenantes de la Cimade dénoncent une situation sclérosée depuis des années. L'équipe médicale est surmenée et n'est pas spécialisée. Résultat, «bien souvent, l'unique option pour faire face à l'absence de repères, au stress ou aux

troubles du sommeil des retenus est la prescription d'anxiolytiques et de neuroleptiques», dit à Libé un membre de l'hôpital psychiatrique Charles Perrens à Bordeaux, sous couvert d'anonymat. En clair, les retenus sont placés sous camisole chimique. Le docteur Brun confirme des prises en charge éprouvantes. «Médecin au CRA? C'est un poste où on vient à reculons», relate le généraliste. En deux ans, quatre médecins se sont succédé. Dans le cas de problèmes psychiatriques graves, le seul re- cours est de se rendre au CHU. Mais faute de personnel policier pour une escorte, seulement trois à qua- tre patients par mois peuvent faire le déplacement. La barrière de la langue serait une difficulté supplé- mentaire, pointe la Cimade : «Dans les hôpitaux, ils doivent avoir accès à des interprètes. Souvent il n'y en a pas, alors ils font l'économie d'une évaluation psychologique.»

«RACISME LATENT» La prise en charge d'un patient, le 20 juillet, a particulièrement ré-volté l'unité médicale du CRA qui s'est empressée d'envoyer un mail aux responsables: «Il est apparu qu'un retenu présentait possiblement une maladie contagieuse nécessitant un isolement strict immédiat et des explorations complémentaires en milieu hospitalier.» Pourtant, malgré la recommanda- tion de cinq médecins, le patient n'a pu être emmené au CHU, «faute d'escorte» policière. Comme beau- coup, il a été envoyé à Hendaye. Une stratégie privilégiée «pour apaiser les tensions, et parce que la loi le permet», souligne la directrice de la po- lice aux frontières, Valérie Mau- reille. Régulièrement, l'avocate Delphine Meaude doit saisir le juge des libertés pour éviter un énième transfert qui a tendance «à rallonger les périodes de rétention, et complexifier la défense». En 2020, la durée moyenne de rétention était de 9,1 jours à Bordeaux, contre 25,6 jours au CRA de Hendaye. «Une défense entravée, mais aussi des droits bafoués», déplorent les avocats des retenus et la Cimade. Permanent du week-end à Bor- deaux, un des juges des libertés et de la détention (JLD) va jusqu'à dé- crire «un racisme latent». «En matière de CRA, on tord la loi tous les jours», cingle le magistrat. Le juge girondin, qui préfère garder l'ano- nymat, décrit «des dossiers terrifiants, des gens arrêtés au faciès». Il estime aussi que dans 80% des cas, les retenus n'ont pas accès aux for- mulaires dans la bonne langue avant l'audience. «C'est grave, car la grande majorité ne savent pas qu'ils peuvent saisir le juge administratif, qu'ils ont le droit à un avocat ou qu'ils peuvent faire une demande d'asile. Ne parlons pas de l'assistance d'un interprète, c'est le plus souvent une utopie.» Depuis 2019 et de manière inédite à Bordeaux, la Cimade constate une augmentation de témoignages met- tant en cause des agents de police pour des faits de violences et d'in- sultes à l'égard des migrants. Evé- nement le plus symptomatique pour l'ONG : des heurts qui ont éclaté il y a deux ans dans la cour de 20m2, entraînant une interven- tion policière «disproportionnée en usant notamment de gaz lacrymo, de matraques et de boucliers». Con- tactée, la procureure de Bordeaux, Frédérique Porterie, assure que l'in- tervention des policiers en grand nombre était justifiée «en raison d'un début d'émeute». Elle concède toutefois qu'aucun coup n'a été porté sur les forces de l'ordre. Depuis le début de la pandémie, les associations s'inquiètent égale- ment de la dégradation des condi- tions de rétention au CRA de Bor- deaux. Si la jauge a été réduite de 20 à 14 retenus pour limiter le risque de transmission du Covid, le per- sonnel soignant signale l'absence de gel hydroalcoolique dans les lo- caux, des retenus qui dorment par- fois jusqu'à quatre dans la même chambre et surtout l'impossibilité d'isoler des patients. «C'est simple, jusqu'à fin 2020, on avait l'impression que le virus n'existait pas au centre. Sans surprise, nous nous sommes retrouvés à gérer un gros cluster en novembre», grince le docteur Brun. Interrogée à ce sujet. la PAF assure que les protocoles ont été respectés mais que «de nombreux retenus refusent d'appliquer les gestes barrières. Pour le gel hydroalcoolique par exemple, nous avons dû le retirer car certains l'avalent».

«LE VIRUS A BON DOS» Un plaidoyer qui ne convainc pas le député girondin Loïc Prud'homme (LFI): «Le virus a bon dos au CRA de Bordeaux.» Après s'être invité qua- tre fois au centre bordelais, l'élu s'of- fusque surtout de la systématisation des audiences vidéos en période Co- vid: «Elles sont censées être publiques, c'est un droit fondamental. Il est évident qu'en les délocalisant dans les sous-sols d'un commissariat difficile d'accès, certains retenus se retrouvent souvent seuls face au juge, sans avocat ou interprète», s'indigne le parlementaire qui mi- lite pour la fermeture des centres de rétention administrative. Un point de vue partagé par Domi- nique Simonnot, qui s'est alarmée le 29 juillet des tensions grandis- santes dans les centres, recomman- dant «de nouveau la fermeture provisoire des CRA ou à tout le moins la réduction drastique de leur activité». Autre argument avancé par les ONG : si les enfermements dans ces centres sont de plus en plus nombreux en France, le nom- bre de personnes expulsées reste stable, voire diminue. Ainsi, à Bor- deaux, en 2019, 44,7 % des retenus ont été libérés et 67,6 % en 2020. De quoi remettre en cause, selon eux, l'intérêt même de leur existence. Malgré cela, le gouvernement a an- noncé en 2020 la création de quatre nouveaux centres, dont un à Bor- deaux de 140 places, soit sept fois plus grand. ? (1) Les prénoms ont été modifiés.

ENQUÊTE Droits bafoués, soins qui laissent à désirer, mutilations et suicides Médecins, avocats, magistrats et retenus dénoncent les conditions d'enfermement inadmissibles dans le lieu de privation de liberté situé dans les sous-sols de l'hôtel de police de la ville.

Illustration(s):

«La majorité ne savent pas qu'ils ont le droit à un avocat ou qu'ils peuvent faire une demande d'asile.» Un juge des libertés et de la détention

Il faut emprunter une porte blindée, de longs couloirs et des escaliers.

exigus pour se rendre vers le plus petit centre de rétention administrative de France, où l'été y est trop chaud et l'hiver glacial...

© 2021 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210824-LI-171962648



Libération lundi 8 novembre 2021 562 mots, p. 6

Éditos/

Immigration: Montebourg fait du Le Pen

Par Gurvan Kristanadjaja Journaliste au service Société

C' était un beau dimanche de novembre : du soleil, les oiseaux chantent et Arnaud Montebourg nous asperge de boue. Le candidat à la présidentielle était l'invité de l'émission le Grand Jury sur LCI-RTL-le Figaro. Interrogé sur l'immigration, l'exministre socialiste s'est lancé dans une démonstration : «Pourquoi on n'arrive pas à intégrer ? Vous avez aujourd'hui 100 000 mesures d'obligation [de quitter le territoire français, ndlr] pesant sur des personnes qui doivent quitter le territoire qu'on n'arrive pas à exécuter. Ces personnes sont là et sont d'ailleurs souvent des délinquants. Donc moi, je suis décidé à taper au portefeuille.» Avant de poursuivre : «Il y a 11 milliards de transferts d'argent qui passent par Western Union sur l'ensemble des pays d'origine. Nous bloquons tous les transferts aussi longtemps qu'on n'a pas un accueil de coopération (sic). Ces transferts d'argent privé sont une manne pour ces pays et nous avons besoin aujourd'hui de dire : ça suffit.» La proposition a fait bégayer les journalistes en plateau : «Même la droite ne fait pas ça !» a lancé l'un d'eux, incrédule, à l'ancien ministre. C'est vrai : c'est plutôt une mesure chère à Marine Le Pen, qui l'avait formulée presque en ces termes lors d'une allocution en octobre. Les réactions ont été virulentes à gauche, notamment sur les réseaux sociaux, où Jean-Luc Mélenchon l'a par exemple recadré : «Montebourg, ce serait une erreur cruelle d'interdire les transferts de salaires vers la famille au pays d'origine au nom des mauvaises actions des gouvernements. Reconnaissez l'erreur. Il y a assez d'angoisses comme ça. Ne passez pas sur ce terrain glauque.» Ou Sandrine Rousseau, candidate à la primaire écolo, qui lui montre l'issue de secours : «A gauche en sortant du studio.» Sur le fond, déjà, difficile d'accorder du crédit à une mesure à peine légale. Mais dans cette campagne, on n'est pas à une affabulation près. C'est surtout pour le symbole que la séquence attriste : nous sommes début novembre et un candidat de gauche (oui, Arnaud Montebourg se place à gauche), pris de vitesse par Zemmour et l'extrême droite qui roulent à pleine balle sur l'autoroute de l'indécence, a décidé de passer la cinquième pour les rattraper. En ce début de campagne présidentielle, on attendait l'ancien du PS avec des propositions plus proches des réalités des plus vulnérables de ce pays. Arnaud Montebourg aurait pu par exemple visiter un centre de rétention administrative (CRA) pour comprendre le quotidien de ces personnes que l'on place en rétention de longues semaines parce qu'elles ne sont pas dans la légalité et que la pandémie a isolées - ces gens qu'il appelle «délinquants». Le candidat aurait pu aussi se rendre à Calais où les ONG dénoncent régulièrement le harcèlement policier pour constater la détresse de ces exilés qui tentent chaque nuit la traversée de la Manche avec l'espoir d'une meilleure vie. Il aurait peut-être compris que l'intégration, si chère à ses yeux, ne se fait pas au prix des expulsions mais plutôt à celui de conditions d'accueil dignes dans le pays. Non, au lieu de cela, Arnaud Montebourg a mis une belle chemise et est allé se présenter en choriste de l'extrême droite sur un plateau télé. Le mois d'avril semble encore loin. ?

Triste symbole : pris de vitesse par Zemmour et l'extrême droite, un candidat de gauche a décidé de passer la cinquième pour les rattraper.

Illustration (s):

Arnaud Montebourg à Clamecy (Nièvre), le 4 septembre.. Photo Marc Chaumeil

© 2021 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation

PubliC

Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20211108·LI·173943593



Libération

mercredi 19 avril 2023 51 mots, p. 16

Expresso

Violences, manque de nourriture A Lyon, le centre de rétention administrative accusé de «déshumanisation»

LIBÉ.

FR

Les alertes sur de mauvaises conditions d'accueil au centre de rétention administrative de Lyon-Saint-Exupéry se multiplient. Lors d'une visite surprise, vendredi, la bâtonnière du barreau de Lyon y a constaté entre autres de «graves dysfonctionnements».

Illustration(s):

Photo AFP

© 2023 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20230419·LI·187002652



Libération lundi 15 mai 2023 1176 mots, p. 20,21

AUTRE

Aussi paru dans

14 mai 2023 - Libération (site web)

Les centres de rétention administrative, des prisons qui ne disent pas leur nom

Par Bénédicte michalon et Olivier Clochard Chercheurs au CNRS

Vidéosurveillance, barbelés, oeilletons, sanctions Si les centres d'enfermement des étrangers n'ont en théorie pas de vocation punitive, les conditions de vie y sont très similaires à celles du milieu carcéral, alertent les chercheurs Bénédicte Michalon et Olivier Clochard.

Alors qu'un énième projet de loi sur l'immigration envisage dès le mois de juillet de durcir les possibilités et la mise en oeuvre des expulsions d'étrangers, le ministère de l'Intérieur prévoit d'augmenter de manière notable le nombre de places dans les centres de rétention administrative (CRA) à l'horizon 2027 et d'appliquer un ensemble de mesures qui vont rapprocher encore la rétention de la prison.

Le programme gouvernemental de construction de nouveaux établissements et d'agrandissement de centres déjà existants conforte la place de la France dans un mouvement généralisé d'extension de l'enfermement administratif des étrangers, mouvement débuté au début des années 80 et dans lequel la France a été engagée dès les années 60 avec le centre d'Arenc à Marseille. La privation de liberté est ainsi devenue un pilier des politiques migratoires, dans l'ensemble des pays européens - et ce notamment grâce à l'implication de l'Union européenne dans la diffusion de ce dispositif -, mais aussi au-delà, dans des pays d'immigration tels que les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie, comme dans des Etats dont le rôle sur l'échiquier migratoire mondial est moins connu, tels que le Mexique, la Russie ou l'Indonésie. Ce mouvement se double d'une diversification des modalités matérielles d'enfermement. Les lieux mobilisés sont de plus en plus hétérogènes - anciennes casernes militaires, hôtels ou navires -, leur capacité en nombre de places est en augmentation constante.

Menottes et fouille au corps En théorie l'enfermement administratif est justifié par la situation irrégulière de personnes étrangères au regard des lois sur l'immigration, et destiné à mettre en oeuvre leur expulsion ; il ne ressort donc pas du domaine pénal.

Pourtant, les similitudes entre les centres de rétention et les prisons sont nombreuses. Des établissements pénitentiaires sont transformés en lieux d'enfermement des étrangers dans certains pays, en Grande- Bretagne ou dans l'ex-RDA par exemple. Cela n'est pas le cas en France ; l'architecture des CRA reprend toutefois certains des principes fondamentaux des dispositifs carcéraux. Les espaces y sont divisés, cloisonnés, équipés d'instruments de sécurité et de surveillance : vidéosurveillance, clés, oeilletons. Ils sont clairement séparés de leur environnement immédiat par des murs, des barbelés. Les étrangers sont cantonnés dans une portion réduite de ceux-ci et ne peuvent circuler librement. Ils sont hébergés dans des locaux qui ressemblent en tout point à des cellules. L'enfermement engendre par ailleurs chez les étrangers une expérience d'ordre carcéral, générée notamment par des routines policières telles l'usage de menottes, la fouille à corps, et un ensemble de pratiques discrétionnaires (obstacles au maintien des liens avec l'extérieur, au dépôt d'une demande d'asile). Si la rétention n'a pas a priori de vocation punitive, des mesures de sanction similaires à celles du milieu carcéral y existent pourtant : des cellules d'isolement sont prévues pour les réfractaires à l'ordre interne ; des transferts d'un CRA à l'autre sont également mis en oeuvre à des fins punitives. Les projets actuels du gouvernement vont renforcer les liens déjà existants entre la rétention administrative et l'institution carcérale. La France se caractérise en effet par son recours à la «double peine», c'est-à-dire au placement en rétention puis à l'expulsion d'étrangers ayant purgé une peine carcérale. La politique affichée de lutte contre le terrorisme et l'islamisme radical provoque une hausse nette du nombre de personnes venant de prison dans les CRA. Cette présence accrue d'anciens détenus parmi les étrangers est à son tour instrumentalisée par les autorités pour engager un renforcement des dispositifs sécuritaires en rétention. Or il est de plus en plus fréquent que des étrangers «retenus», selon le néologisme en vigueur pour désigner les personnes placées dans les CRA, soient incarcérés parce qu'ils s'opposent à leur expulsion ou pour des motifs sans relation aucune avec leur situation administrative, par exemple le refus d'un test Covid. Ils sont à nouveau enfermés en rétention à l'issue de leur peine de prison. Certains pans du droit des étrangers évoluent d'ailleurs vers un droit pénal de la sécurité : «Plus la sécurité infuse le discours public et plus, mécaniquement, la fonction répressive de la police prend le pas sur la fonction de la protection, au nom même de la protection des citoyens.» (1) Dysfonctionnements graves des CRA Depuis le début des années 2000, les alertes contre les dysfonctionnements graves des CRA et les atteintes aux droits qui y sont commises sont nombreuses. Elles émanent des rapports annuels des organisations intervenant dans les

centres de rétention et de ceux du contrôleur général des lieux de privation de liberté, des notes issues des visites parlementaires, des collectifs de citoyens situés à proximité des CRA, des campagnes de mobilisation, des décisions des tribunaux et des plus hautes juridictions, dont la Cour européenne des droits de l'homme. Pourtant les autorités se refusent à améliorer - sur les plans matériel, administratif et législatif - la situation des personnes enfermées. L'action policière qui prévaut dans le fonctionnement des CRA et d'autres lieux similaires (locaux de rétention, postes de police, etc.) est réduite aux seules fonctions de contrôle et de maintien de l'ordre qui, selon des responsables politiques, apporteraient des réponses à la supposée «crise migratoire». Pourtant les corps de police qui gèrent ces établissements la police aux frontières et la préfecture de police à Paris - ont également pour mission d'assurer l'information, le conseil et l'orientation des étrangers enfermés vers des services appropriés. Que faire face à l'absence de prise en considération de ces critiques et dénonciations par les autorités ? De toute évidence le respect des droits et l'imposition de conditions de vie inhumaines et dégradantes ne sont pas des arguments suffisants pour engager un changement de politique. La diffusion des partenariats publics-privés dans la construction et la gestion des centres (avec des sociétés telles que Vinci, Véolia, Bouygues, etc.), emblème du libéralisme, et un coût moyen de 13 800 euros pour l'expulsion d'une personne (2), engagent les scientifiques, les associations de défense des étrangers, les parlementaires, à établir le coût financier global du dispositif rétentionnaire au cours des vingt dernières années. Ainsi peut-être ressortira l'absurdité d'une dépense et d'une politique dont les objectifs peinent à être remplis (44 % des personnes enfermées ont été renvoyées en 2022, 39 % en 2021, 36 % en 2018), et qu'une future loi s'inscrivant dans la veine des précédentes ne viendra pas changer. ?

(1) William Bourdon et Vincent Brengarth, Violences policières. Le devoir de réagir, Paris, Gallimard, 2022 (p. 42). (2) Pierre Januel, la Coûteuse Machine à expulser les étrangers. En 2009, Damien De Blic dans la première édition de l'Atlas des migrants en Europe Migreurop avait estimé le coût à près de 26 000 euros.

L'action policière qui prévaut dans le fonctionnement des CRA et d'autres lieux similaires (locaux de rétention, postes de police) est réduite aux seules fonctions de contrôle et de maintien de l'ordre.

Illustration(s):

ICMigration

DR

Au sein du centre de rétention administrative de Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), le 2 mars.. Photo Albert Facelly

© 2023 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20230515·LI·187627961



Libération lundi 12 juin 2023 2139 mots, p. 14,15

AUTRE

Aussi paru dans

11 juin 2023 - Libération (site web)

«Au centre de rétention administrative, ils nous traitent comme si on n'était personne»

Par ZONE D'EXPRESSION PRIORITAIRE

Moi JEune Locaux insalubres, abus de pouvoir, peur d'être expulsé du jour au lendemain Quatre jeunes étrangers racontent leur quotidien éprouvant dans les centres de rétention administrative (CRA).

LA ZEP ET «LIBÉRATION» En publiant ces témoignages, Libération poursuit son aventure éditoriale avec la Zone d'expression prioritaire, média participatif qui donne à entendre la parole des jeunes dans toute leur diversité et sur tous les sujets qui les concernent. Ces récits, à découvrir aussi sur Zep.media, dressent un panorama inédit et bien vivant des jeunesses de France. Retrouvez les précédentes publications sur Libération.fr.

«AU CENTRE, ON M'APPELLE "LE FRANÇAIS"» HASSAN, 21 ANS, SOUDANAIS ENFERMÉ AU CRA DE BORDEAUX «Je connais beaucoup de choses sur la France et son histoire, bien plus que sur le Soudan. Pour moi, je suis français. J'ai grandi en France, ma famille vit en France, j'ai fait mes études en France, toute ma vie est ici. Ma future femme est française. On est fiancés mais je ne peux même pas venir signer les papiers pour la demande en mariage. Je suis enfermé au centre de rétention depuis trois semaines.

«Ici, on m'appelle "le Français", pas "le Soudanais". Je parle français comme un Français. Quand je dis que je suis étranger, les gens ne me croient pas. Chez moi, avec ma famille, on parle français entre nous, pour aider ma mère à améliorer son niveau. J'ai même oublié l'arabe. Les seuls moments où ça m'arrive de l'employer, c'est quand je me dispute avec ma mère.

«A 8 ans, j'entendais les bombes. A 10 ans, je voyais la guerre autour de moi, les cadavres et le sang que les autorités ne voulaient pas ramasser. C'est au même âge que je suis parti avec ma famille. Un voyage incroyablement difficile. D'abord l'Egypte, puis l'Italie. On a fait dix jours en mer, le bateau a coulé. A la fin, il n'y avait rien à boire ni à manger, on buvait les glaçons qui conservaient le poisson.

On est quand même arrivés en Italie puis en France. «J'ai été placé en foyer, puis quand ma famille a eu sa demande d'asile acceptée et qu'on nous a donné un logement, on est allés vivre au Havre.

«On s'est retrouvés à vivre dans un quartier. J'ai grandi au mauvais endroit et j'ai fréquenté les mauvaises personnes. J'ai onze mentions à mon casier judiciaire pour des délits, la plupart quand j'étais mineur. Puis, j'ai pris un an cette année. Je n'ai jamais été condamné aussi longtemps. J'ai pris du recul en détention. Aujourd'hui, je regrette les délits que j'ai commis et je suis sincèrement désolé. J'étais à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan. Sur dix mois, j'ai travaillé huit mois. Je n'ai jamais eu aucun rapport, aucune embrouille. «La police aux frontières m'attendait à la sortie. Ils m'ont directement emmené au CRA de Bordeaux. Je ne comprenais pas. C'est ici que la Cimade m'a expliqué qu'on m'avait retiré mon statut de réfugié, à cause de mes condamnations. Je n'étais même pas au courant.

Depuis l'année dernière, je n'ai plus de papiers, et je n'ai jamais été notifié! Normalement, on vous le dit avec un courrier recommandé, mais je ne l'ai jamais reçu. Et maintenant, c'est trop tard pour que je fasse appel.

«Ce n'est pas un centre de rétention, c'est un centre de fous! Les gens pètent les plombs, on leur donne des médicaments pour les calmer. J'ai menti à ma mère au début. Ça m'a pris deux semaines pour lui avouer que j'étais enfermé ici alors que j'étais censé être libre.

«Quand on arrive, on casse nos caméras de téléphone, les photos sont interdites. On est divisés dans des petites chambres de quatre. Mais parfois, des gens ne s'entendent pas avec leurs compagnons de chambre. Alors, pour que le conflit n'éclate pas, certains vont dormir dans les couloirs ou la salle télé.

«Il y a des moisissures partout sur les toilettes. Quand tu y vas, tu as peur d'attraper un champignon. Les murs des douches sont aussi recouverts de moisissures. C'est l'endroit qui doit te rendre propre, et tu te laves dans la saleté! On n'a droit qu'à une bouteille d'eau par repas. Des fois, la nuit, je suis réveillé par la soif parce que je ne bois pas d'eau du robinet. Le distributeur pour acheter à boire et à manger est cassé mais ils ne veulent pas le réparer.

«La semaine prochaine, ça me fera 28 jours de CRA. Soit ils me prolongent soit ils me libèrent avec assignation à résidence. Je suis obligé d'attendre ce qu'ils vont me dire mais je pense que ça ne va pas être positif, peut-être un retour au Soudan.»

«ICI, IL N'Y A PAS DE BONNE NOURRITURE, PAS DE BONS SOINS » FRANCIS, 28 ANS, NIGÉRIAN ENFERMÉ AU CRA DU MESNIL-AMELOT «Je suis enfermé dans ce centre depuis deux mois. Ils vont me renvoyer dans mon pays d'origine, ils ont déjà acheté mon billet. Je pars dans deux semaines. Ça me rend vraiment très triste. J'ai été arrêté à l'aéroport pour avoir transporté de la drogue. Ils m'ont emmené au tribunal et le juge m'a condamné à deux ans. J'ai fait quinze mois et quinze jours de prison. Après avoir purgé ma peine, la police aux frontières est venue me chercher pour m'emmener au centre de rétention administrative. «La vie ici est très difficile. Pas de bonne nourriture, pas de bons soins. J'ai une sérieuse rage de dents. Un docteur m'a prescrit du Doliprane et du kétoprofène, mais ça n'a rien changé, je sens toujours la douleur. La plupart du temps, je peux seulement manger au déjeuner et c'est tout, je suis incapable de manger ce qu'on nous donne au dîner.

«Ma cellule de prison était plus grande et mieux équipée que ma chambre, où il y a juste un lit. Il n'y a pas de loquets aux portes, donc tu ne peux jamais être sûr que quelqu'un ne te vole pas quelque chose pendant que tu es à la douche. Je partage ma chambre avec un autre homme. Il fume, moi non. Je leur ai dit de ne pas me mettre avec quelqu'un qui fume, ils n'en ont rien à faire.

«Normalement, on est supposés rester ici trois mois maximum. Pourtant, certains sont au centre depuis presque six mois, et ils ne veulent libérer personne. Le mois dernier, quelques personnes ont décidé de mettre le feu à leur chambre pour voir si les choses allaient changer. Certains ont même dû grimper sur le toit. Mais la police est arrivée et a tiré des gaz lacrymogènes. Et comme si ce n'était pas suffisant, ils nous ont frappés avec leurs matraques. Plusieurs hommes ont été blessés, d'autres ont été emmenés en cellule d'isolement.

«Ce jour-là, nous n'avons eu aucun moyen de voir un médecin. Donc ne soyez pas surpris quand vous entendez que quelqu'un se suicide en rétention. Parce qu'on en est là. Les policiers, certains sont sympas et d'autres n'en ont vraiment rien à faire de nous. Ils nous traitent comme si on n'était personne. Tu peux vivre ici six mois et, un matin, ils te réveillent et t'emmènent directement à l'aéroport, tout droit vers ton pays d'origine. C'est ce qu'ils font ici, et c'est très mal.»

«LE POLICIER M'A TAPÉ PARCE QUE J'AVAIS RÉPONDU» ABDELKADER, 20 ANS, ALGÉRIEN ENFERMÉ AU CRA DE TOULOUSE- CORNEBARRIEU «L'autre jour, on était en train de manger à la cantine. Un policier a mal parlé à un Tunisien, il a insulté sa mère. J'ai demandé : "Pourquoi tu fais ça ? Il ne parle pas bien français, il ne comprend pas." Il nous a emmenés dans la salle d'attente du centre et il l'a frappé devant moi. Plusieurs coups de poing au visage et dans les pecs. Le Tunisien avait du sang qui coulait sur les yeux, il était blessé. Le policier m'a tapé moi aussi parce que j'avais répondu. «Le Tunisien en a parlé avec la Cimade, ils lui ont dit de porter plainte mais le policier a porté plainte contre lui avant. C'est un connard, ce policier. Tous les jours, il nous fait la hagra [«la misère» en arabe]. Une fois, je voulais acheter des cigarettes et il a insulté ma daronne. «Il y a trois jours, l'un d'entre nous a vu son nom inscrit sur la liste de ceux qui devaient prendre l'avion. La Cimade lui a expliqué qu'ils ne pouvaient plus rien faire pour lui et qu'il allait être expulsé vers l'Algérie. Le soir, il a mangé 32 médicaments pour essayer de se suicider. Des antidouleurs, comme ceux qu'on nous donne quand on a mal aux dents. Il ne voulait pas partir. Ici, à Toulouse, il a deux filles et sa femme. Il a été emmené, je ne sais pas où il est maintenant.

«Moi, je pars avec l'avion de samedi. On sera trois à être reconduits vers l'Algérie. Ça fait un mois et demi que je suis ici. J'ai un collègue qui part avec moi, il a peur parce que personne ne peut lui faire passer ses affaires. Il ne connaît que des gens qui n'ont pas de papiers donc il ne sait pas comment faire. Moi non plus, je n'ai rien récupéré de mes habits. Ils sont toujours dehors et je sais que je ne les reverrai pas.»

«IL SE PASSE DES CHOSES TRÈS GRAVES CHEZ NOUS, LES FILLES» IMANE, 24 ANS, MAROCAINE ENFERMÉE AU CRA DU MESNIL-AMELOT «Je vis depuis dix ans en France. J'ai des certificats de scolarité, des attestations pour avoir travaillé dans des associations, un certificat d'hébergement. Mais tout ça, ils n'en ont rien à faire, ils veulent juste remplir le centre. Je viens de Marseille mais j'ai été arrêtée à Paris, à Stalingrad. J'étais avec une copine dans la rue, on s'est fait contrôler. Ils m'ont emmenée au commissariat, en garde à vue pendant 48 heures, juste pour me faire attendre. C'est après qu'ils ont appelé la préfecture et que je suis arrivée ici. Enfin bon c'est la loi, je respecte la loi. Mais il se passe des choses très graves ici, chez nous les filles. «Dans le bâtiment des femmes, la situation s'est tendue. Ils nous ont tout enlevé : on ne peut plus s'apprêter, ni se mettre dans les chambres par affinités ; nos proches ne peuvent plus faire rentrer les courses qu'ils nous apportent au parloir, même les gâteaux. Ils ont peur qu'on se suicide avec un paquet de gâteaux. «Le CRA, c'est très dur psychologiquement. Alors, prendre soin de nous et discuter, c'est ce qui nous aide. Les crèmes, le maquillage et nos autres affaires, on doit les laisser à la fouille. On y a accès une heure le matin, une heure le

soir s'ils nous laissent y aller. Avant, on avait le droit d'utiliser les sèche-cheveux dans une salle, mais maintenant le policier qui s'en occupe a la flemme.

«Les policiers entrent quand ils veulent dans les chambres, même quand on y est. Ils fouillent nos affaires. Imaginez, vous laissez la chambre rangée et, quand vous revenez, tout est renversé on n'est pas en prison, en fait. Il y a une brigade de policiers qui pose problème, que des hommes. Ils font vraiment chier, excusez-moi pour le mot.

«Une des choses qui m'inquiète le plus, c'est la situation d'une dame de 58 ans, qui est malade mentalement et physiquement. Elle est incontinente, ne peut rien faire seule : ni manger, ni se laver, ni se changer. Elle parle aux murs et ne comprend pas le français. Quand les policiers nous appellent au micro pour aller manger au réfectoire, elle ne comprend pas. Ils la laissent comme ça, alors c'est moi qui la lave avec une copine. Elle a même une infection mais personne ne s'en occupe. C'est une dame qui vivait dans la rue et, plutôt que de l'emmener dans un hôpital, ils l'ont enfermée ici. Ce n'est pas d'enfermement ou d'expulsion qu'elle a besoin, mais de soins ! «Ils lui font signer des documents administratifs, des papiers du tribunal, mais elle ne sait pas ce qu'elle signe. Ils lui ont mis vingt-huit jours pour l'instant. Les policiers l'appellent "celle qui pue", "celle qui est tarée". J'ai essayé d'appeler le Samu pour demander de l'aide, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire si ce n'était pas quelqu'un du CRA qui les contactait. Avec la Cimade [association d'aide aux migrants, ndlr], on a fait une lettre pour parler de la situation, la direction a refusé de nous recevoir. On a essayé une grève de la faim mais ça n'a pas duré longtemps, on a vite compris que ça ne servait à rien.»

«Ils nous ont tout enlevé : on ne peut plus s'apprêter ni se mettre dans les chambres par affinités. [] Le CRA, c'est très dur psychologiquement. Prendre soin de nous et discuter, c'est ce qui nous aide.»

Illustration(s):

Dessin JAMES ALBON

© 2023 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire

news · 20230612 · LI · 188306595



Libération

mercredi 2 octobre 2024 389 mots, p. 10,11

France

Aussi paru dans

11 juin 2023 - Libération (site web)

Sur l'Immigration, «gravité» et fermeté

Rachid Laïreche

France

La mort cruelle de Philippine a relancé le débat sur l'immigration et les obligations de quitter le territoire (OQTF). Le nouveau ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a répété ces derniers jours que «l'immigration n'est pas une chance pour la France». Les associations et les politiques de gauche ont crié leur désaccord et demandé au Premier ministre de réagir pour recadrer son ministre, applaudi par le Rassemblement national. Alors ? Michel Barnier est resté entre les lignes ; aucune grande annonce à l'Assemblée nationale, mais une direction. «Nous avons aussi besoin d'une politique de maîtrise de l'immigration, a-t-il déclaré. Il est urgent de sortir de l'impasse idéologique où les uns et les autres l'ont mise. Ce sujet doit être traité avec la gravité et l'humanité qu'il mérite plutôt que d'être instrumentalisé dans des controverses.» Le Premier ministre promet - comme ses prédécesseurs - de travailler à «un traitement plus efficace et en proximité des demandes d'asile pour que les demandeurs obtiennent rapidement une décision». Il compte aussi proposer la prolongation exceptionnelle de la rétention des étrangers en situation irrégulière, pour mieux exécuter les OQTF - 10 % sont exécutées en moyenne. Une manière de répondre à la polémique après la mort de Philippine. Le suspect, qui venait de sortir de centre de rétention administrative, était sous le coup d'une OQTF. Une réunion est programmée avec les préfets la semaine prochaine pour évoquer le sujet. Michel Barnier, qui répète que la France continuera, «aussi longtemps que nécessaire», à rétablir des contrôles à ses «propres frontières», comme l'Allemagne vient de le faire, regarde aussi du niveau de l'Europe. «Le récent Pacte européen sur la migration et l'asile prévoit de maîtriser les flux en opérant les contrôles aux frontières extérieures de l'UE. C'est à ces frontières-là que l'on décidera qui est en droit d'entrer sur le territoire de l'UE au nom du droit d'asile, et qui ne l'est pas.» Enfin, comme Bruno Retailleau, le Premier ministre ne s'interdit pas d'ouvrir une «discussion avec les pays concernés par des accords bilatéraux conclus de longue date lorsqu'ils ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui». De quoi parle-t-il ? De l'accord entre la France et l'Algérie, signé en 1968, qui réglemente les circulations, l'emploi et le séjour des ressortissants algériens en France. Un accord dénoncé depuis des années par une partie de la droite et par l'extrême droite.

© 2024 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le 31 mars 2025 à BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news · 20241002 · LI · 202410020895923300



Libération jeudi 3 octobre 2024 98 mots, p. 13

AUTRE

Immigration Retailleau veut prolonger la rétention administrative

AUTRE

Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a annoncé mercredi dans une interview au Figaro Magazine qu'il souhaitait prolonger jusqu'à 210 jours la durée de la rétention administrative des migrants en situation irrégulière. D'abord fixée à 10 jours en 1993, la durée en centre de rétention administrative (CRA) a été portée de «manière exceptionnelle» à 90 jours par la loi Collomb de 2018, et 210 jours, soit sept mois environ, en matière terroriste. C'est donc sur cette durée que le nouveau ministre de l'Intérieur, tenant d'une ligne dure, souhaiterait désormais s'aligner.

© 2024 SA Libération. Tous droits réservés. est régie par ces lois et conventions.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation



Certificat émis le **31 mars 2025** à **BIBLIO-DE-L'UNIV-DE-PARIS-VIII** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news · 20241003 · LI · 202410030895916608